

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Rythmes scolaires à l'heure du débat

Économie,
la Chine
numéro 2

A group of young people, likely students, are gathered in front of a tall, ornate clock tower. They are holding a large white banner and appear to be in the middle of a protest or demonstration. Some are pointing upwards, and one woman in the foreground is speaking. The scene is set against a clear sky. The clock tower is a prominent feature, with many faces of different shapes and sizes. The overall atmosphere is one of active participation and public expression.

**Pas de retraite
pour les manifs**

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 2
SCRELEC p. 9
TARSUS p. 16
MAIF p. 31
SNCF p. 32

Joint à ce numéro,
un encart ADL Partner

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
BILAL/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Euromanifestation à Bruxelles 4

Pas de retraite
pour les manifs 5

publiques

Loppsi 2,
danger pour les libertés 11

éducatives

Le supérieur fait sa rentrée 13

RAR : sans ambition 14

culturelles

Basquiat enfin en France 27

Arts vivants,
conditions moroses 28

rencontre

Marie Collin,
directrice artistique
du Festival d'Automne 30

DOSSIER

Rythmes scolaires : à l'heure du débat

En difficulté sur ses ré-
formes (primaire, lycée,
formation des maîtres...),
le ministre de l'éduca-
tion nationale a installé
en juin une « Conférence
Nationale sur les rythmes
scolaires ».

La volonté de détourner
l'opinion du débat sur
l'austérité budgétaire et
les coupes sombres dans
l'éducation ne sont évi-
demment pas étrangères
à cette annonce.



© TRÉVIER/SINAJA

La Chine, 2^e puissance économique mondiale

La Chine devrait dé-
passer le Japon au ter-
me de l'année 2010 en
terme de PIB et deve-
nir ainsi la 2^e puis-
sance économique du
monde derrière les
États-Unis, elle devan-
ce déjà l'Allemagne, la
France et le Royaume-
Uni.



© RIVALDINA/NAJA

édito

Ne pas en rester là !



Bernadette Groison

Le gouvernement a voulu passer en force sur les retraites pour désamorcer la contestation. Mais rien n'y fait, la réforme n'est pas acceptée ! Car il est impossible en démocratie d'éviter le débat de société sur un tel sujet et les négociations avec les organisations syndicales. Cette réforme reste injuste et inefficace et nous sommes bien déterminés à ne pas en rester là !

C'est dans ce contexte que se prépare le projet de loi de finances 2011... 31 638 suppressions d'emplois prévues dans la Fonction publique s'ajoutant aux 100 000 déjà supprimés depuis 2007. C'est avec moins de service public que le gouvernement entend répondre à la situation économique et sociale ! Pourtant les conséquences sont déjà lourdes pour les personnels comme pour les usagers. Pour la FSU, il faut très vite changer de cap pour lutter réellement contre les inégalités et les injustices sociales.

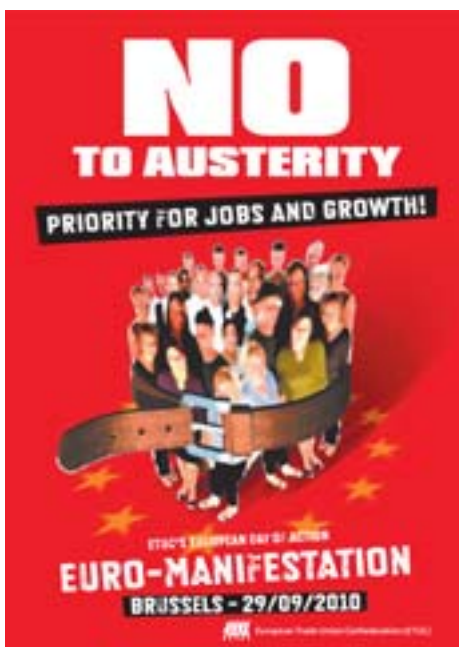
Nos mobilisations sont indispensables. La FSU est au rendez-vous !

Syndicalisme international

La Confédération Syndicale Internationale, à laquelle la FSU a décidé d'adhérer, tenait du 21 au 25 juin son deuxième congrès mondial à Vancouver : la FSU y avait été invitée en tant qu'observateur. En dépit de l'extrême diversité des organisations représentées, les débats et les textes produits ont été fortement marqués par la crise et ses conséquences : confrontés à ses conséquences désastreuses de la crise au niveau financier, économique et environnemental, les délégués de tous les pays se sont largement retrouvés autour de la dénonciation des injustices et dangers de la mondialisation et l'exigence qu'on en tire les leçons pour construire un autre mode de développement. Avec deux grandes revendications fortement mises en avant, le travail décent et la taxation des transactions financières, mais aussi un accent mis sur la défense des services publics et le rôle de l'éducation et au final un ensemble de textes revendicatifs dans lesquels la FSU peut sans problème trouver des points d'appui.

> EUROMANIFESTATION

1 000 000 à Bruxelles



Dans un contexte où le seul credo des gouvernements est de procéder à des coupes drastiques dans les dépenses publiques et sociales, la CES (confédération européenne des syndicats) a organisé le 29 septembre une grande journée de mobilisation pour dire NON à l'austérité, OUI à l'emploi et à la croissance. Ce sont ainsi plus de 100 000 syndicalistes issus de toute l'Europe qui ont manifesté dans les rues de Bruxelles

pour dire haut et fort que cette crise n'est pas la leur et que l'addition doit être payée par les banques, et non par les travailleurs.

Venus de 30 pays différents, ils ont défilé pendant plus de deux heures jusqu'au Parlement européen pour refuser une détérioration de la situation économique et sociale qui se traduit par une augmentation des inégalités et de la précarité.

Le cortège était particulièrement coloré (chaque organisation ayant une couleur spécifique), dynamique et sonore (de la musique, des chansons mais aussi des pétards ont émaillé l'ensemble de la manifestation) et particulièrement combatif. Des mouvements de protestation ont également eu lieu dans de nombreux pays européens avec une grève générale en Espagne (touchant 70 % de grévistes) et des manifestations, notamment en Italie, en France, au Portugal, en Allemagne, en Pologne, en Finlande et en Irlande.

Cette journée d'action européenne - dont l'Euro-manifestation de Bruxelles constituait le point fort - visait à faire entendre partout la voix des travailleurs, à interpeller les responsables européens sur l'emploi et la croissance qui ne doivent pas être sacrifiés au nom de l'austérité, et à appeler à d'autres alternatives.

MONIQUE DAUNE

MÉTIER

DIRECCTement

Le cadre d'emploi de Lydia Saouli est en pleine mutation depuis le 1^{er} juillet 2010. Son service de l'inspection du travail est en effet maintenant intégré dans la DIRECCTE* Ile-de-france, la nouvelle direction régionale rassemblant différents services de l'État : ministère du travail, DRIRE, répression des fraudes, artisanat et commerce...

Une réorganisation qui vise avant tout à réaliser des économies d'échelle, mais qui a des conséquences sur les missions du service public : « Dans le sigle « DIRECCTE », il y a « entreprise », on risque d'être plus au service du patronat que des salariés et des chômeurs ». Une orientation que tout, dans le parcours professionnel et militant de Lydia récuse : salariée du privé, militante de la CFDT alors, elle a subi deux licenciements. Si elle a gagné aux prud'hommes, la difficulté de retrouver un emploi l'a amenée à passer le concours de contrôleur, pour devenir ensuite inspecteur du travail.



Lydia Saouli

Inspectrice du travail

Le processus de regroupement a commencé l'année dernière, avec cinq régions « préfiguratrices ». L'Ile-de-France est venue en juillet avec les DOM. Les conséquences commencent déjà à se faire sentir sur l'organisation : « On veut nous mettre au même endroit, dans un quartier mal desservi, ce qui va amener des personnels à augmenter leur temps de trajet. Nous nous sommes mobilisés pour refuser ce déménagement forcé ». Sans compter la mutualisation des services administratifs, la perte de missions (dans le domaine du handicap) et les suppressions d'emplois à venir. « Avec le renforcement hiérarchique du niveau régional, on va perdre la connaissance de terrain que nous avons des entreprises ». Une raison supplémentaire qui a amené Lydia à se mobiliser dans le cadre du mouvement sur les retraites, puisque son service a voté la grève reconductible le 13 octobre.

Emmanuel Guichardaz

*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi

> MOUVEMENT SOCIAL

Profonde contestation sociale



© BILALINAIA

Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une mobilisation contre la réforme des retraites qui s'est amplifiée au fil des rendez-vous proposés par l'inter-syndicale nationale. Deux millions, trois millions, trois millions et demi... le nombre de manifestants n'a cessé de grandir, le soutien de l'opinion publique de se renforcer. Selon un sondage CSA, 69 % des Français soutenaient le mouvement en cours à la mi-octobre et la cote de confiance des syndicats (53 %) était en hausse sensible selon l'IFOP.

Face à un gouvernement méprisant et provocateur qui a cherché à accélérer les choses pour désamorcer la profonde contestation sociale, les mobilisations se

sont aussi accélérées et amplifiées, transformant ce début d'automne en printemps revendicatif, dans un affrontement majeur entre les aspirations populaires à plus de justice sociale et un pouvoir aux ordres du marché.

3,5 millions de manifestants dans toute la France battant même le record absolu de la manifestation « anti-crise » de mars 2009 : le mardi 12 octobre (quatrième mobilisation en un mois !) a atteint un niveau de participation exceptionnel des salariés du privé et du public, des retraités, des chômeurs et a vu l'entrée en scène des jeunes, lycéens et étudiants. Les arrêts de travail et grèves ont été nombreux, dans l'éducation, à la poste ou la justice et particulièrement marqués dans des secteurs stratégiques : transports (SNCF), ports (Marseille, Le Havre), énergie (raffineries)... avec de nombreux appels à reconduction.

Au jour où nous écrivons ces lignes, une autre journée de protestation est programmée pour le samedi 16 octobre. La FSU a appelé les personnels à débattre des modalités d'extension et de généralisation du mouvement de grève et de manifestations, avec la conviction que rien n'était joué et que la mobilisation devait se poursuivre et s'étendre encore afin de faire reculer le gouvernement.

CLARA CHALIGNY

Départements en colère

60 départements ont décidé de saisir le Conseil constitutionnel pour non-respect du principe de libre-administration des collectivités locales, a annoncé le président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Claudy Lebreton. Selon l'ADF, qui soumet aussi une proposition de loi, les charges sociales obligatoires des départements devraient s'élever cette année à 13,68 milliards d'euros, l'État ne compensant que 7,64 milliards. Elle estime que « sans rééquilibrage du financement des trois allocations individuelles de solidarité, dans le cadre de la solidarité nationale, les départements ne seront plus en mesure à court terme » de l'assurer. Ces questions seront au cœur du congrès de l'ADF (du 19 au 21 octobre en Avignon).



© TRÉVIERSINAIA

Pôle emploi mobilisé

La situation plus que préoccupante de l'emploi, particulièrement de l'emploi des jeunes et des seniors pèse au quotidien sur les salariés de Pôle emploi. De plus en plus souvent confrontés à des réactions d'agressivité, voire de violence de demandeurs d'emploi ou de chômeurs en fin de droit, ils ne peuvent accepter l'optimisme béat du directeur général de Pôle emploi, Christian Charpy estimant que la situation à Pôle emploi s'est très nettement améliorée ou encore que l'organisation de Pôle Emploi est stabilisée.

Les problèmes s'amplifient au contraire : manque de personnel, manque de formation des nouveaux agents quelque soit leur statut*, entorses au droit du travail, pressions sur les objectifs, contrôle d'activité, discriminations, recherche de gains de productivité au détriment de la qualité de service. Leurs conditions de travail dégradées ne permettent plus de satisfaire aux obligations de service public, générant stress et inquiétudes. Alors que les besoins en agents sont criants, la direction annonce sur injonction du gouvernement des suppressions de CDD pour 2011 !

De bonnes raisons pour s'être engagé résolument dans la bataille des retraites et prévoir d'ores et déjà une poursuite de l'action spécifique unitaire à Pôle emploi avec une nouvelle journée de grève annoncée le 9 novembre.

*Au 30 septembre 2010, le taux d'option des ex-anpe (passage du statut contractuel de droit public de l'ex-ANPE au nouveau statut privé Pôle emploi) est de 51,7 % au niveau national. Il reste très variable selon les régions et les établissements.

Sécu : les remboursements diminuent

Diminution du taux de remboursement (35 à 30 %) des médicaments à vignette bleue, augmentation du ticket modérateur d'actes médicaux en milieu hospitalier, (de 91 à 120 euros), limitation du remboursement à 100 % des soins pour le diabète et l'hypertension... Le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2010 restreint une nouvelle fois la prise en charge de l'assurance maladie obligatoire, pour la transférer vers les complémentaires santé qui, soumises à de nouvelles taxations, augmenteront leurs cotisations. Ce sont les assurés sociaux qui paieront. Ce budget qui s'accompagne de la fermeture d'hôpitaux et de maternités de proximité va aggraver les difficultés d'accès aux soins des personnes les plus vulnérables. La FSU s'indigne de ces rafistolages qui pèsent sur les assurés sociaux et exige de débattre du financement de la protection sociale pour la développer.

> RETRAITES

Passages en force



Face aux mobilisations, le gouvernement a dû concéder quelques aménagements pour tenter d'endiguer la colère qui monte. L'une porte sur le maintien du droit à la retraite sans décote à 65 ans, à titre transitoire (5 ans) des mères de famille d'au moins 3 enfants, nées entre 1951 et 1955 et ayant interrompu leur activité professionnelle pendant au moins un an. La deuxième maintient pour les parents d'enfants lourdement handicapés le droit à la retraite sans décote à 65 ans. Mais en même temps, le gouvernement a voulu une nouvelle fois passer en force en faisant voter dans l'urgence le report de l'âge légal de 60 à 62 ans. Cette précipitation démontre l'inquiétude du gouvernement sur la défensive, arc-bouté sur une décision idéologique qui ne sauvera pas le régime par

répartition et qui contredit la réalité : une grande partie des salariés n'est plus en activité à 60 ans, comment pourrait-elle être à 62 ans. Il s'agit bien de provoquer par des mécanismes injustes et injustifiés la baisse inexorable des pensions, et d'ouvrir la voie à une capitalisation qui marque aujourd'hui le pas. Contradictoire avec le progrès social, cette décision priverait des millions de salariés d'une vie heureuse et en bonne santé à la retraite. La FSU l'a affirmé depuis le début : ce projet de loi devait être retiré et de véritables négociations s'engager. Il n'y avait d'urgence que pour les marchés avides de capter l'épargne des salariés, il n'y avait d'urgence que pour Nicolas Sarkozy dont le « courage » a pour horizon l'élection de 2012...

ELIZABETH LABAYE

Quand les ministres oublient les femmes

Une tribune dans le Monde du 4 octobre signée de 5 ministres (E. Woerth, G. Tron, Nadine Morano, Nora Berra, Nathalie Kosciusko-Morizet) affirme que le projet de réforme des retraites serait neutre au regard des inégalités de pensions entre femmes et hommes et que celles-ci sont appelées à se réduire dans l'avenir. Si les inégalités de genre se sont réduites depuis 40 ans sur le marché du travail, cette diminution s'est interrompue depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, sous l'effet des temps partiels et de l'arrêt de la diminution de l'écart de salaire. Les ministres « oublient » le développement des emplois précaires, à temps partiel, le chômage récurrent, l'enfermement de nombreuses femmes dans des emplois mal payés, la stigmatisation de la maternité par les employeurs, l'effet d'une division sexuée du travail sur les carrières féminines. Dans la fonction publique, ils mènent des politiques défavorables aux femmes comme l'encouragement aux heures supplémentaires, le développement de primes. Ils parlent des majorations de durée d'assurance dans le régime général mais masquent la suppression des bonifications familiales dans la FP par la loi de 2003 ! La part des femmes parmi les nouveaux retraités concernés par la décote est passée de 41 % en 2004 à 51 % en 2007. Les inégalités de salaire seraient actuellement de l'ordre de 28 % et les inégalités de retraite de l'ordre de 33 %. Il y a bien un effet retraite des contre-réformes gouvernementales !

Alliez éducation et protection de l'environnement

grâce au **Pack Ecole Batribox !**

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 1 800 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à 660 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 60 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement:

« Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.



Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière [histoire, géographie, SVT, sciences et français] disponible sur www.batribox.fr.

Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation

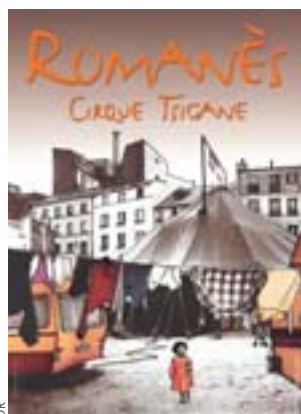


Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !

Le cirque tzigane à l'actu

Le cirque Romanes est composé pour moitié de tziganes roumains, l'autre de gitans français. Depuis l'intervention de Nicolas Sarkozy, les contrôles se multiplient et le retrait des autorisations de travail de ses musiciens menacent l'existence du cirque tandis que les camps de nomades roms sont menacés d'interdiction. Alexandre Romanes, créateur et dirigeant du cirque, ne se sent pas rom, il se revendique gitan et nomade. Des personnalités françaises et plus de 13 000 personnes ont signé la pétition de soutien au cirque en septembre. Longtemps stationné place de Clichy à Paris, son chapiteau devrait s'installer le 6 novembre dans le 17^e Bd de Reims avec un nouveau spectacle « Les tziganes tombent du ciel ». www.cirqueromanes.com



DR

> BUDGET 2011

Injustice sociale en hausse

C'est dans un climat social déjà tendu que le gouvernement a fini par présenter un Projet de Loi de Finances 2011, marqué comme le reste de sa politique par la rigueur et l'injustice sociale.

Compte tenu des prévisions d'inflation, c'est une baisse en volume des dépenses de l'État qui résultera de la loi de programmation 2011-2013, annonçant des coupes violentes dans les dépenses sociales. Le budget de l'État devrait atteindre 285,69 milliards d'euros dont 45,38 milliards pour la charge de la dette qui a explosé avec la crise financière et devient le premier poste de dépenses. Les dépenses totales s'élèveraient à 356,87 milliards. Les recettes fiscales nettes devraient être comprises entre 253,1 et 262,5 milliards.

Outre le refus persistant d'envisager une réelle augmentation des recettes et notamment la suppression du bouclier fiscal, le PLF 2011 est très fortement marqué par la poursuite et l'intensification de la réduction des effectifs publics, le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la Fonction Publique. Les 31 411 équivalents temps pleins supprimés l'an prochain viendront s'ajouter aux quelques 100 000 déjà supprimés depuis 2007. Leurs conséquences en seront d'autant plus violentes. Ces coupes sombres vont toucher la quasi-totalité des ministères et, combinées à la mise en œuvre de la RéATE, perturber gravement les missions et les conditions de travail des personnels.

Les dépenses d'intervention sont elles aussi prévues à la baisse (-10 % d'ici à 2013). Or les dispositifs d'intervention regroupent toutes les grandes dépenses



© CADIEUNAJA

sociales financées par l'État, qu'il s'agisse de l'aide personnalisée au logement (APL), du Revenu de solidarité active (RSA) ou encore de l'aide aux adultes handicapés (AAH).

La baisse des crédits doit concerner plus de la moitié des missions de l'État.

Avec le gel des dotations des collectivités locales sur les trois prochaines années, celles-ci vont aussi devoir faire des choix draconiens, réduire leurs dépenses et investissements en mettant en danger la poursuite de certaines missions.

Dans l'éducation, avec plus de 16 120 nouvelles suppressions d'emplois, c'est une saignée : - 8 967 postes dans le 1^{er} degré, - 4 800 dans le second degré et -600 emplois de personnels administratifs (-145 dans l'enseignement agricole). Et, pour ne pas afficher nationalement les augmentations générales d'effectifs et les diminutions de scolarisation à deux ans, de remplacement, ce sera même aux recteurs et inspecteurs d'académie de trouver localement les coupes à faire!

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Enseignement supérieur-Recherche : pas à l'abri...

La mission Recherche et Enseignement supérieur est annoncée avec des effectifs stables et des crédits passant de 23,64 milliards d'euros en 2010 à 23,83 milliards en 2011. En dépit de ces effets d'affichage (suite aux mobilisations persistantes), les crédits de paiement de la MIREs n'augmentent que de moins de 2 % en valeur, ce qui correspond de fait à une stagnation. Combiné à l'inflation prévue, cela reviendra en fait pour la plupart des établissements et aux laboratoires à une réduction des moyens.

Les besoins en emploi d'enseignants-chercheurs et d'enseignants sont de moins en moins couverts par des emplois statutaires et un plan pluriannuel de créations d'emplois et de recrutements est indispensable.

La justice en danger

Malgré une hausse de 4,5 %, le budget du ministère de la Justice place la France au 35^e rang parmi 43 pays européens.



© TRÉVIERSNAJA

Le 9 mars dernier, les professionnels du monde judiciaire défilaient unis pour appeler le Garde des sceaux à mettre un terme à la politique de destruction du service public de la Justice et à garantir l'indépendance de l'autorité judiciaire. L'ensemble des organisations dénonce aujourd'hui l'impasse du dialogue avec le ministère. Pour elles, « le recul annoncé puis démenti sur le projet de réforme de la procédure pénale ne saurait masquer la poursuite à marche forcée de la Révision Générale des Poli-

tiques Publiques, qui a pour conséquence la dégradation de la qualité du service rendu au justiciable et des conditions de travail des personnels. » Le projet de budget 2011 se targue d'un budget en hausse de 4,5 %. Mais comment se réjouir alors que, selon le Conseil de l'Europe, la France se situe au 35^e rang sur 43 en terme de dépenses sur ce poste, derrière l'Arménie, la Moldavie ou la Roumanie ? Si le solde des créations d'emplois est positif au Ministère de la Justice, pour les Services judiciaires et pour l'administration pénitentiaire, la Protection judiciaire de la jeunesse perd, elle, 140 postes. Or, même dans les services pour lesquels est affichée une hausse, la réalité est tout autre : ainsi, par exemple, la création de 196 postes de greffiers s'accompagne de la suppression de 76 postes de magistrats de l'ordre judiciaire et de 196 postes de personnels administratifs et techniques. De plus, les prévisions ne prennent absolument pas en compte l'augmentation considérable de la charge de travail pour les personnels. De 2007 à 2011, 10,3 % de personnes incarcérées en plus, et 37,5 % de personnes supplémentaires suivies en milieu ouvert ! Le gouvernement ne se donne même pas les moyens de sa politique ultra-sécuritaire ! De nombreuses actions sont prévues pour poursuivre et amplifier la mobilisation.

MARIANNE BABY

Les propos présidentiels de janvier dernier évoquaient des mesures de « titularisation progressive ». Il a fallu des mois pour obtenir l'ouverture d'un chantier des « agents non titulaires ». Devant le programme qui a été présenté, les organisations de la Fonction publique ont rappelé leur refus de débattre d'une adaptation du droit aux pratiques actuelles. Elles ont saisi Eric Woerth et Gérard Tron pour clarifier les objectifs de ces discussions. En particulier, elles exigent qu'elle soit prioritairement l'ouverture d'un processus de titularisation.



© TRÉVIERSNAJA

Grenelle 2 : bientôt des décrets d'application

Pas moins de 201 décrets sont prévus pour l'application du Grenelle 2, de la trame verte et bleue aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, en passant par la réglementation thermique.

Suite au Grenelle de l'environnement, deux lois ont été votées, une loi de programmation (Grenelle 1) et une loi d'application (Grenelle 2) en juillet 2010, lesquelles s'ajoutent la loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), la loi relative aux OGM, la loi sur la responsabilité environnementale et la loi sur l'organisation et la régulation des transports ferroviaires et guidés.

Pas moins de 201 décrets sont prévus pour l'application du Grenelle 2. Les décrets doivent mettre en œuvre notamment les dispositions relatives à la trame verte et bleue, outil totalement nouveau qui prévoit un emboîtement entre niveau national et régional, mais également des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et des dispositions relatives à l'application de l'article 7 de la Charte de l'environnement (participation du public). Ils couvriront des domaines aussi divers que la réglementation thermique 2012 pour les bâtiments, l'instauration d'une taxe sur la plus-value foncière pour financer des projets d'infrastructures ferroviaires, l'étiquetage des matériaux de construction ou la surveillance de l'air intérieur.

Ces dispositions impacteront beaucoup de communes, de départements de régions, les premiers comptables de l'application de ces décrets étant les élus locaux déjà inquiets des délais de mise en œuvre et des risques contentieux sous-jacents.

Contrôler sans prévenir

Une convention signée entre l'État et 6 CPAM (Clermont-Ferrand, Lyon, Nice, Rennes Paris, Strasbourg) va expérimenter le contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires, arrêts dus à une maladie non professionnelle d'une durée inférieure à six mois consécutifs et n'ouvrant pas droit au régime des congés de longue maladie ou de longue durée. **Objectif affiché : analyser les données sur les arrêts médicaux, les droits de sorties des malades. C'est en réalité d'une chasse à la fraude qu'il s'agit et non d'une politique de prévention ! Les fonctionnaires ne prennent pas de congés indus, mais la politique gouvernementale conduit quant à elle à l'accroissement de Troubles Musculo-Squelétiques (TMS) et risques psychosociaux. Cherchez l'erreur.**

> SANTÉ-SÉCURITÉ

Difficultés sur les CHSCT

Alors que l'Assemblée vient de voter un amendement qui mettrait à mal la médecine du travail, s'il était validé au Sénat, la Fonction Publique peine à mettre en œuvre le contenu de l'accord santé sécurité au travail.



© CADIEU/ANVA

Cela fera bientôt un an que 7 organisations syndicales sur 8 ont signé cet accord qui porte en germe le développement d'une vraie politique de santé dans la fonction publique. Les négociations pour le concrétiser ont commencé fin mars 2010, et la rédaction des décrets est en cours. Si d'ores et déjà plusieurs projets de décrets ont fait l'objet de discussions et d'accord des Organisations syndicales, l'une des mesures phares, (mise en place des CHSCT) fait l'objet de désaccords importants et elles ont adressé en Juillet un courrier au secrétaire d'État Georges Tron. Celui-ci a répondu en rejetant de fait la plus

grande partie des exigences syndicales qui visent toutes à obtenir un fonctionnement des CHSCT au plus près possible du code du travail. Les réticences de l'administration ainsi que des représentants des collectivités territoriales illustrent en creux la crainte de l'employeur de voir se développer des CHSCT en réelle capacité d'action. Le volet médecine de prévention est également en débat et les atteintes à la médecine du travail dans le secteur privé ne peuvent que nous alarmer.

Dans l'Éducation nationale, sa déclinaison a pris la forme de possibilités de recrutements de 80 médecins, annoncé à grand renfort de publicité par Luc Chatel mais pas encore concrétisées par un seul recrutement effectif aujourd'hui, même si des entretiens se déroulent dans quelques académies.

Une expérimentation d'un bilan de santé professionnel à 50 ans, menée par les médecins de prévention destiné aux personnels de l'EN volontaires débute dans 5 départements (Creuse, Hérault, Meurthe et Moselle, Rhône, Vendée, Yvelines). C'est un premier acquis à généraliser.

ELIZABETH LABAYE

Hold-up à l'AGEFIPH !

Tous les employeurs publics ou privés de plus de 20 salariés doivent respecter le taux de 6 % de travailleurs handicapés. Faute de remplir cette obligation, ils doivent verser une contribution, au FIPHFP (pour le public) ou à l'AGEFIPH (pour le privé). Pour les employeurs privés, le contrôle de cette obligation était fait par les services du ministère du travail, aujourd'hui les DIRECCTE, qui recevaient les déclarations annuelles appelées DOETH (Déclaration relative à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés).

Le projet de loi de finances 2011 prévoit qu'à compter de 2012, cette déclaration sera adressée directement à l'AGEFIPH. Cette association se verrait en outre confier la reconnaissance de la lourdeur du handicap, et un certain nombre de dispositifs d'insertion et de formation professionnelle des personnes en situation de handicap.

Prise au nom de la Révision Générale des Politiques Publiques, la mesure vise à réaliser de substantielles économies (plusieurs dizaines d'emplois seraient ainsi supprimés) en transférant les coûts (on parle de 70 millions d'euros) et les responsabilités. Mais elle pose aussi le problème des garanties d'impartialité dans le respect des obligations, l'AGEFIPH étant une structure associative, dans laquelle le patronat a un poids non négligeable. Nous ne sommes pas loin du conflit d'intérêt ! L'AGEFIPH étant obligatoirement lié par convention au FIPHFP, notamment pour l'accompagnement dans la recherche d'emploi, et la formation des personnes handicapées, le Comité National du FIPHFP, lors de sa séance du 8 octobre, « a demandé au gouvernement de revenir sur ce dispositif ».

* L'AGEFIPH est une association privée, son conseil d'administration est composé de représentants des partenaires sociaux, des personnes handicapées et de personnalités. Il est présidé par Jean-Marie Faure (CFTC).

> LOPPSI 2

Danger pour les libertés



© CADIEUNAVA

Après un été marqué par la chasse aux roms et le scandaleux discours de Grenoble, le gouvernement Sarkozy poursuit avec deux projets de lois sa politique de durcissement des politiques sécuritaires et des mesures à l'encontre des étrangers : la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure dite « LOPPSI 2 » et la loi Besson sur l'immigration et la nationalité qui introduit un régime d'exception pour les immigrés.

Mêlant la lutte contre différentes formes de délinquance, des délits routiers au terrorisme, en passant par la cybercriminalité ou le hooliganisme, le projet LOPPSI 2 décline une série de mesures destinées à faire partager aux maires la responsabilité de la prévention « des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol, de trafic de stupéfiants ou de trafics illicites ».

On a déjà beaucoup entendu parler de mesures-phares du projet : couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans ou

« contrat » de responsabilité parentale. À un moment où le secteur de la protection de l'enfance est en difficulté, faute de financements suffisants, où les crédits dédiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse ne cessent de diminuer, c'est le choix assumé des sanctions plutôt que de la prévention et d'une véritable politique sociale et d'accompagnement. Plus discret au niveau des

annonces publiques, la généralisation de la vidéosurveillance (rebaptisée vidéo-« protection » !) : les entreprises privées seraient autorisées à placer des caméras sur la voie publique, de même que les préfets lors de manifestations « présentant des risques pour l'ordre public ». Encore plus inquiétante, la généralisation du recours à des fichiers dont on sait déjà que, si les autorités de protection des données existent bien (comme la CNIL), leurs moyens sont souvent limités. Même si les mobilisations qui se poursuivent ont permis d'obtenir le retrait de certains amendements, demeure avec l'article 32 ter l'expulsion expéditive, sans jugement, par décision du préfet, des habitants de logements de fortune !

Ces lois s'inscrivent dans un projet politique qui veut instaurer une société de l'exclusion, de la surveillance, de la peur. La mobilisation collective est toujours à l'ordre du jour. Ce sera le cas notamment à l'occasion du passage en 2^e lecture à l'Assemblée en novembre !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Jamais vraiment français ?

Nicolas Sarkozy y tenait : il fallait afficher qu'il y a pour une partie de son électorat deux sortes de Français, les vrais et ceux dont la nationalité serait un attribut susceptible d'être retiré.

C'est le sens de la « déchéance de la nationalité » dans le projet de loi Besson relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (le 4^e texte du genre en sept ans !)

Par ailleurs, sous couvert de simple transposition de mesures européennes, cette loi va encore durcir et aggraver la situation des étrangers en France.

Le projet prévoit ainsi de réduire le rôle du juge judiciaire, de précariser l'accès au droit d'asile, de rendre plus difficile l'accès à la nationalité française...

et de maintenir le délit de solidarité !



© CADIEUNAVA

La guerre aux mal-loties

Le gouvernement a fait adopter en force au Sénat l'article 32 ter A de la LOPSSI 2 à l'encontre des habitants de bidonvilles, d'habitations de fortune, de campements de sans abris mais également de personnes ayant choisi des habitats éphémères. C'est une mesure d'exception qui bafoue le principe de la protection par le juge du domicile, des biens, de la vie familiale et privée, et donne un pouvoir arbitraire et disproportionné au Préfet. La procédure d'expulsion en vigueur actuellement nécessite une décision du juge, elle protège d'une expulsion en hiver, elle doit respecter des délais et des actes de procédure délivrés par un huissier, elle prévoit la protection des biens des familles expulsées.

L'Université d'Automne du SNUipp: le Rendez-vous de l'école

Le SNUipp mène sa 10^e Université d'Automne en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et la MGEN. 450 enseignants, 30 chercheurs se réuniront dans le Var, à la veille des vacances d'automne pour débattre et réfléchir « École »: la réussite de tous, l'égalité des chances, la difficulté scolaire, des questions didactiques, disciplinaires, l'école maternelle, les discriminations ou le métier enseignant seront au cœur des débats. Ce sera l'occasion de rencontrer Lilian Thuram, Danièle Manesse, Yves Quere, Sabine Kahn, le procureur De Montgolfier, Françoise Lantheaume, Jean-Claude Emin, ou Marcel Crahay... Dès novembre les travaux de l'Université seront mis en ligne sur le site du SNUipp. Toutes les informations: www.snuipp.fr

> 12, 13, 14 NOVEMBRE

Les EPSiliades pour défendre l'EPS

Le SNEP organise à Paris les 12-13-14 novembre 2010 une initiative d'un type nouveau - les EPSiliades - qui rassemblera des enseignants d'EPS et des acteurs du sport, de l'école et du monde associatif pour la défense du sport éducatif et de l'EPS.



© TREVIER/SINAJA

2 000 personnes sont attendues à la Halle Carpentier (81, Boulevard Massena, Paris 13^e) pour un programme riche et ambitieux: des débats, des animations, des pratiques sportives, des moments conviviaux et un concert. Lieu de rencontres conviviales et culturelles, de manifestation professionnelle, les EPSiliades seront aussi un moment fort d'expression du mécontentement

des acteurs sur le terrain. La baisse sans précédent des moyens d'enseignement et la dégradation du rapport aux savoirs et aux contenus culturels touchent en effet l'EPS, comme toutes les autres disciplines, et pénalisent fortement les élèves, en particulier les plus en difficulté. Les EPSiliades seront donc également un lieu de confrontation d'idées, de réflexion collective et d'élaboration de contre-propositions pour défendre et

transformer l'EPS et le sport scolaire dans le cadre d'un système éducatif plus juste. À cette occasion, le SNEP entend lancer un appel solennel pour l'Éducation physique et sportive et le sport éducatif pour tous.

Le programme et les conditions de participation sont consultables sur le site du SNEP www.epsiliades.net.

MONIQUE DAUNE

Sanctions à l'école: « politique sécuritaire désavouée »

Prônant une « tolérance zéro » qui ne fonctionne pourtant pas à l'étranger, Luc Chatel avait annoncé dès la rentrée une révision musclée du système de sanctions disciplinaires dans les collèges et lycées. Sans réunir les groupes de travail qu'il s'était engagé à tenir, il avait choisi de représenter au Conseil supérieur de l'éducation du 30 septembre le même texte, légèrement amendé in extremis, que celui que la communauté éducative avait refusé d'examiner le 1^{er} juillet tant il posait de problèmes.

Les débats ont donc été très longs. Face à la bataille d'amendements et aux arguments de bon sens, le ministère a dû modifier considérablement son texte. Ainsi, par exemple, il n'y a plus de référence à la notion de « récidive » et les sanctions ne resteront inscrites dans le dossier administratif de l'élève qu'une seule année; l'engagement d'une procédure disciplinaire sera automatique en cas d'acte grave à l'égard d'un agent de l'établissement mais aussi à l'égard d'un élève; la composition de la « commission éducative » sera arrêtée par le conseil d'administration pour mieux tenir compte de la réalité locale. Si le texte a été vidé de ses dispositions les plus dangereuses, reste le problème majeur des moyens qui font cruellement défaut pour prévenir la violence à l'école. La FSU a rappelé la nécessité d'offrir à tous les élèves des conditions propices à leur réussite, de recruter en nombre suffisant les personnels et de leur donner des moyens et du temps pour qu'ils mènent à bien leurs missions.

Le supérieur fait sa rentrée

Les 2,3 millions d'étudiants ont fait leur rentrée, marquée par une augmentation des frais d'inscription, du ticket de resto U et de la sécurité sociale étudiante.



© CADIEU/NAJA

Les 2,3 millions d'étudiants que comptent les établissements d'enseignement supérieur ont fait leur rentrée, quelques jours ou quelques semaines après leurs cadets des lycées et collèges. Une rentrée marquée, une fois de plus, par une augmentation des frais d'inscription, du ticket de resto U et de la sécurité sociale étudiante, au total une hausse de 2,5 à 3,3 % selon les organisations étudiantes. Certes, un demi-mois de bourse supplémentaire devrait être versé cette année, première étape du versement des bourses sur 10 mois, une revendication de l'UNEF pour compenser l'allongement de l'année universitaire. Mais le syndicat étudiant, qui a obtenu l'abandon du projet de suppression de la demi-part fiscale en cas de cumul avec l'APL, réclame toujours la revalorisation de 10 % du nombre et du montant des bourses et la création de 50 000 nouvelles aides annuelles pour les étudiants non boursiers, ainsi que l'accélération de la création de logements étudiants.

Pour les personnels, les enseignants chercheurs et les enseignants du supérieur, cette rentrée se caractérise par l'accrois-

sement de tâches bureaucratiques. Les pressions des exécutifs présidentiels, aux pouvoirs désormais très étendus s'accroissent, et tous subissent les effets de la mise en concurrence des établissements résultant de la recomposition du tissu universitaire, élaborée via le plan campus et à coups d'appels d'offres liés au grand emprunt.

La ministre de l'enseignement supérieur qui s'est auto-attribuée un satisfecit, poursuit dans sa volonté de promouvoir des filières sélectives, tout en confirmant sa vision utilitariste des sciences humaines et sociales, et en reléguant la grande masse des étudiants dans des collèges universitaires, « pôles de formation de proximité » fournissant « un socle de formation qualifiant » au moyen d'un « cycle d'études fondamentales ». Sous ces termes se cachent la traduction des effets du LMD sur l'offre de licence et l'abandon du lien fondamental entre formation et recherche. L'absence de référence à la recherche dans son discours de rentrée étant à cet égard révélateur.

Dans ce contexte, le projet de budget 2011, s'il laisse entendre que l'enseignement supérieur et la recherche seraient à l'abri de la cure d'austérité imposée à tous les autres secteurs, il ne tient pas compte des effets de la loi LRU et de l'élargissement des compétences. De fait, les besoins en emploi sont de moins en moins couverts par des emplois statutaires. Quant aux financements disponibles liés au grand emprunt, ils sont conditionnés à la réalisation de partenariats publics-privés.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Les chiffres de la rentrée universitaire

Sur les 72 % de bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur, 46,48 % le sont en licence à l'université, 26,43 % en formations BTS-BTSA-DTS, 12,94 % en IUT, 9,51 % en classes prépa, 1,84 % dans une formation d'ingénieurs et 0,60 % en école d'architecture.

Parmi les bacheliers inscrits à l'université, 26,72 % ont choisi la filière droit/économie/gestion, 19,51 % ont choisi les arts/lettres et langues, 17,55 % la santé, 16,51 % les sciences humaines et sociales, 14,16 % les sciences et la technologie, et 5,55 % des activités physiques et sportives.

Les tendances observées font état d'une moindre demande pour les classes préparatoires (notamment commerciales et scientifiques), et d'une hausse en BTS, en licences d'université, en IUT, et pour les formations d'ingénieurs avec prépas intégrées.



© CADIEU/NAJA

INRP

Principalement implanté à Lyon, l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) produit des ressources et des expertises en direction de la recherche universitaire, des formateurs, des acteurs de terrain, ainsi que pour les institutions de l'EN. Depuis sa délocalisation à Lyon en 2005, il est l'objet d'un « pilotage » incohérent. Le dernier acte a été la décision de l'intégrer à partir de janvier 2011, au sein de l'ENS de Lyon, supprimant ainsi son autonomie, scientifique comme budgétaire. Un processus qui demeure flou : qu'advient-il de l'originalité du dispositif et du potentiel de recherche, des personnels enseignants, du personnel BIATOS ? Une fusion-liquidation qui met encore à mal le service public et l'intérêt général.

Appel de Bobigny

Présenter les axes d'un projet national pour l'enfance et la jeunesse élaboré par l'ensemble des principaux acteurs de l'éducation (parents d'élèves, enseignants, associations de l'éducation populaire, mouvements pédagogiques, élus locaux...), telle est l'ambition de l'Appel de Bobigny rendu public mi-octobre. Pour ses auteurs, il s'agit de lancer un appel à la Nation et aux responsables politiques pour faire de l'éducation la priorité des politiques publiques autour de 5 objectifs prioritaires définis en commun et déclinés en 18 propositions. Parmi les très nombreux signataires, la FSU et ses syndicats d'enseignants, comme la CGT, la CFDT, l'Unsa et la FCPE, le Réseau français des villes éducatrices, l'Unef et l'UNL, les associations complémentaires de l'école, les mouvements pédagogiques, et au-delà, des organismes comme DEI-France et ATD Quart-monde...

> ÉDUCATION PRIORITAIRE

RAR: sans ambition!



© CADIEU/NAIA

Alors que le ministère lance l'expérimentation des CLAIR dans le second degré, un rapport de l'Inspection générale fait pour la première fois un bilan des Réseaux ambition réussite (RAR). Ce rapport met en avant la confusion qui règne dans les RAR: confusion au niveau du rôle des différents intervenants, confusion surtout dans les différents dispositifs mis en place pour traiter la difficulté scolaire hors du temps de classe. Le malaise est renforcé, pour les enseignants, par les injonctions d'individualisation de la prise en charge de la difficulté scolaire. Pour les rapporteurs, la formation continue est nécessaire et ils préconisent un vrai pilotage indépendant du seul bon vouloir des recteurs. Les inspecteurs pointent

par ailleurs la nécessité d'un rééquilibrage du pilotage vers le premier degré au niveau de l'encadrement, des personnels et des projets, au motif de la persistance de la difficulté scolaire dans le premier degré et de l'efficacité de la prévention le plus tôt possible. Constats et préconisations rejoignent pour partie ceux des enseignants de RAR qui disent le besoin d'avoir des effectifs moins chargés, du temps pour travailler en équipe, de la formation, la

nécessité de lutter de manière cohérente et concertée contre la difficulté scolaire de la maternelle au lycée sur le temps de classe. Ils ont un sentiment d'abandon en l'absence de toute politique ambitieuse pour l'éducation prioritaire.

Les restrictions budgétaires entraînent l'arrêt du financement de nombreux projets dans les départements et la mise en place des CLAIR dans le Second degré interroge sur l'avenir de l'éducation prioritaire, notamment dans le premier degré. Ce n'est pas le flou des réponses apportées par le ministre qui peut rassurer alors qu'une véritable relance, ambitieuse, de l'éducation prioritaire s'impose, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

MARIANNE BABY

Base élèves

Depuis 2005, le ministère de l'Éducation Nationale a développé une application pour assurer la gestion des élèves, Base élèves 1^{er} degré (BE1D). Dans le second degré, l'application équivalente s'appelle SCONET.

BE1D est centralisée au niveau des rectorats, on s'y connecte par Internet à l'aide d'une clé sécurisée (clé OTP). BE1D attribue à chaque élève un numéro identifiant élève conservé dans une base (BNIE) pour toute sa scolarité.

Le fait que ce fichier soit externalisé de l'école a suscité dès sa création une vive opposition. De plus, la présence de champs dits « sensibles » (nationalité, catégorie sociale, prises en charges RASED...), à l'heure où se développent des politiques sécuritaires, avait soulevé légitimement de vives inquiétudes. Depuis, les mobilisations individuelles et collectives ont permis d'éliminer ces champs. En juillet dernier, le Conseil d'État, tout en reconnaissant la légalité actuelle de BE1D, a déclaré illégal BE1D avant 2007 et exigé du ministère une mise en conformité dans un délai de trois mois.

À cette rentrée, le SNUipp, le SE, le SGEN, la FCPE et la Ligue des droits de l'homme se sont adressés ensemble au ministre pour exiger la réintégration des directeurs sanctionnés, le renforcement des pouvoirs et des moyens de la CNIL, la création d'un observatoire des fichiers et applications de l'Éducation Nationale (BE1D, MOSART, évaluations, AFFELNET...). BE1D, imposé en force pour permettre aux IA une gestion des postes au plus près des réalités, est d'autre part de plus en plus contestée pour une autre raison: son inefficacité pour la gestion de l'école, la charge de travail supplémentaire, les nombreux dysfonctionnements bloquant l'application...

LA JOURNÉE D'ÉTUDES

« Retraites : quels enjeux sociaux ? »

Plus de 100 collègues, venus de la France entière, ont participé à cette journée, le 6 octobre dernier.

Deux tables rondes ont ainsi pu être conduites autour des débats suivants :

Les systèmes de valeur et les idéologies se transforment. Quels en sont les effets sur les systèmes de retraite ? Les principes fondateurs de notre système de retraite sont-ils toujours d'actualité ? Quel est le sens de leur remise en cause ? Quelles évolutions possibles et

souhaitables ?

Avec Guy Dreux, Christine Castejon, Michel Husson et Jacques Rigaudiat



Au moment où éclate la crise du travail, où la précarité explose, où les inégalités de genre, d'âge s'accroissent, où se développent les discriminations : que signifie la retraite ? Le « travailler plus longtemps » ? Quelles représentations ? Quelles évolutions nécessaires ?

Avec Pierre Billaut, Caroline De Haas, Pierre Larrouturou et Daniel Le Scornet



Ce moment très riche d'échanges et de réflexion a permis d'éclairer le débat d'actualité lié aux retraites.

Il va faire l'objet, à la demande de plusieurs participants, d'un résumé proposé prochainement.

LES PUBLICATIONS



492 pages
Prix : 37,50 €

Des institutrices et des instituteurs des années 1930 retrouvent leur passé et le reconstruisent. Des mémoires collectives et individuelles inscrivent ce groupe militant dans la France de l'entre-deux-guerres qui se modernise. L'instituteur qui se pensait comme un simple maillon d'un mouvement plus ample redevient un acteur de l'histoire sociale et politique.

Une sorte de tristesse, voire de regret, d'une situation idéalisée d'un monde disparu, domine. Les difficultés rencontrées par l'école laïque et ses maîtres après 1939 amplifient ces sentiments.

Piliers de la laïcité, les instituteurs militants, façonnés par l'école normale, n'apparaissent pas comme un ensemble homogène caractérisé par une formation étroite, des engagements politiques et syndicaux uniques, ayant conscience d'une mission permanente au service du peuple et contre la guerre. Le militant syndical, politique, mutualiste, à l'image de ses collègues, se situe à la rencontre d'un milieu professionnel conscient de participer à l'éducation du peuple, de lutter contre les obscurantismes et pour le respect des individus, d'être vigilant par rapport à ce qui pourrait entraîner l'injustice et l'inégalité sociale.

Son dynamisme, sa relative disponibilité, son rang modeste dans l'échelle sociale expliquent son magistère éphémère sous le Front populaire. Les réactions et les expériences caractérisent le groupe socioprofessionnel saisi dans son homogénéité et construit dans sa diversité. Une communauté imparfaite et nuancée se dégage. En dépit de violentes tensions, règne une cohésion que l'action militante organise dans les épreuves de la société française.

À COMMANDER À

L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU

104, rue Romain Rolland 93260 Les Lilas – Tél. : 01 41 63 27 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr



Educattec Educatice

Le salon professionnel de l'Education

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'EDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale des solutions et innovations
Pour un regard novateur sur l'éducation et la formation

- Technologies de l'information
et de la communication & Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Services du secteur éducatif
- Sciences & Technologies

LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 2010

Paris - Porte de Versailles
Pavillon 7.3

DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCÈS GRATUIT SUR :
www.educatec-educatice.com

Avec le soutien de



Dans le cadre du



Major Sponsors



Platinum Sponsor



Partenaire Officiel



Un événement



Rythmes scolaires : à l'heure du débat



© TREVIERS/NAJA

En difficulté sur ses réformes (primaire, lycée, formation des maîtres...), le ministre de l'éducation nationale a installé en juin une « Conférence Nationale sur les rythmes scolaires ».

La volonté de détourner l'opinion du débat sur l'austérité budgétaire et les coupes sombres dans l'éducation ne sont évidemment pas étrangères à cette annonce.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Longtemps, la question des rythmes scolaires a porté sur l'alternance des périodes de vacances (sept semaines de cours, deux semaines de congés), et l'organisation de la semaine.

Le débat a été relancé par la généralisation imposée de la semaine de quatre jours en primaire, avec la suppression de deux heures de cours au profit de deux heures d'aide personnalisée dont l'organisation est laissée à la responsabilité de chaque école.

Un rapport de l'Académie Nationale de médecine publié en janvier déplorait en effet le « rôle néfaste » des quatre jours, jugeant que ce choix n'était « pas en cohérence » avec les rythmes biologiques de l'enfant. Après plusieurs semaines de silence, le même ministère « encourageait », dans sa circulaire de préparation de la rentrée

2010, l'organisation de la semaine sur 9 demi-journées!

Les associations de parents d'élèves s'engouffraient dans la brèche, la PEEP demandant des « États généraux sur les rythmes scolaires », la FCPE souhaitant « favoriser les discussions » dans les conseils d'école.

Un an auparavant, le Conseil supérieur de l'éducation lui-même avait demandé à l'unanimité un groupe de travail sur ce dossier.

Le 7 juin, alors même qu'on découvrait les fiches secrètes adressées aux Recteurs pour dénicher les gisements d'emplois à supprimer, le comité de pilotage de la Conférence Nationale sur les rythmes scolaires était installé, sans aucun représentant des premiers concernés (parents, personnels...). La question a été alors étendue à l'ensemble du système éducatif.

Le 3 août, Luc Chatel annonçait déjà une accélération du... rythme de travail de la conférence. Parallèlement, le ministère imposait l'expérimentation dans 124 collèges et lycées de « Cours le matin, sport l'après-midi », les enseignants concernés découvrant, à la rentrée, que leur établissement avait été désigné!

L'opération de communication ministérielle ne doit tromper personne, d'autant que le gouvernement ne cache pas sa volonté de réduire les heures d'enseignement, en s'appuyant sur certains exemples à l'étranger. N'oublions pas que toute comparaison internationale sur le nombre d'heures d'enseignement doit s'accompagner d'un regard sur les missions assignées à l'école.

Après les « états généraux de la sécurité à l'école », cela ressemble à une nouvelle tentative de masquer une rentrée calamiteuse tant pour les élèves que pour les personnels.

Mais le sujet est important et mérite d'être replacé dans une problématique plus large, incluant les rythmes de vie de l'enfant et du jeune, les inégalités sociales, les conditions de vie, l'organisation même des apprentissages en classe mais aussi des conditions de travail des personnels.

Modification du tem



© TRÉVÉRSINAJA

Le temps scolaire s'est notablement modifié à tous les niveaux d'enseignement pour prendre en compte des évolutions de la société (suppression du samedi après-midi, transfert des cours du samedi matin au mercredi, allongement des vacances scolaires...) mais aussi, ces dernières années, une pression budgétaire de plus en plus prégnante de réduction des horaires d'enseignement.

Le temps en classe s'est réduit pour tous les élèves mais, pour beaucoup d'entre eux, le temps passé dans les murs de l'école s'est accru avec le développement des garderies, études et cantines pour tenir compte des modifications d'organisation du salariat et de l'augmentation du travail des femmes (même à temps partiel). Au niveau de l'école primaire, voire du collège, nombre d'associations périscolaires, de municipalités ont contribué à faire vivre un temps éducatif autour de l'école.

A l'école maternelle et élémentaire, la durée de la semaine scolaire est passée à la rentrée 2008 de 26 à 24 heures d'enseignement, dans le

cadre d'une réorganisation de la semaine, et seuls certains élèves bénéficient, sur tout ou partie de l'année, d'une « aide personnalisée » de deux heures hebdomadaires.

Au collège, la durée hebdomadaire des enseignements obligatoires est comprise entre 24,5 heures et 28,5 heures, suivant le niveau de classe. Au lycée, elle est comprise entre 26 h 30 et 34 heures selon la voie et série choisies par l'élève.

Pour certains, s'ajoute également le temps consacré à des enseignements facultatifs (trois heures dans la plupart des cas).

Pour tous, l'année scolaire comporte 36 semaines avec :

ps scolaire L'Europe ne bat pas au même rythme

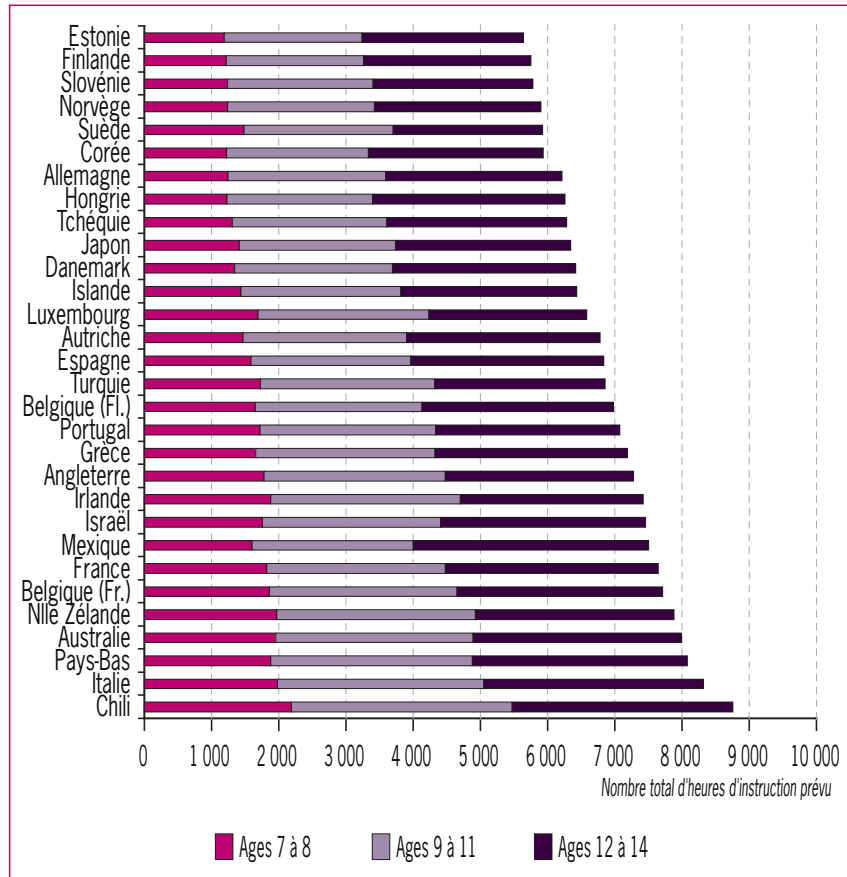
- 2 semaines de vacances à Noël, en février et au printemps ;
- 10 jours de vacances à la Toussaint ;
- les mois de juillet et août entièrement vagues (sauf pour les élèves qui passent l'oral de rattrapage du baccalauréat).

Le nombre annuel d'heures d'enseignement est compris entre 864 heures et 1 033 heures selon l'âge des élèves et les spécificités des cursus.

Si dans le premier degré, la journée scolaire est encore théoriquement limitée pour tous à deux demi-journées de 3 heures, les élèves astreints à l'aide personnalisée se retrouvent avec des journées plus longues ou des pauses méridiennes raccourcies. Dans le second degré, l'existence de salles spécialisées pour de nombreuses disciplines, la disponibilité des équipements sportifs, le recours accru aux heures supplémentaires, la multiplication d'enseignants "à cheval" sur plusieurs établissements, les transports scolaires en zone rurale... sont autant de contraintes qui pèsent sur la confection des emplois du temps des élèves comme celui des professeurs. Les établissements fonctionnent à flux tendu (multi-services de restauration scolaire, amplitude des cours de 8 heures à 18 heures avec pause méridienne réduite) et les journées des élèves sont souvent déséquilibrées, sans personnel en nombre suffisant pour les encadrer de manière satisfaisante quand ils ne sont pas en cours.

L'amplitude journalière peut être très importante (jusqu'à 12 heures entre le départ du domicile et le retour), notamment pour les lycéens qui doivent emprunter les transports collectifs et qui font parfois une journée complète le mercredi.

La fatigue des élèves, dont les rythmes scolaires sont communément rendus responsables, est également due à des conditions d'étude peu satisfaisantes, à des temps de repos et de sommeil insuffisants, à un environnement bruyant en classe comme à la maison, à un excès d'activités culturelles extrascolaires pour certains, à une activité rémunérée pour d'autres.



Comparons toutefois ce qui est comparable : dans nombre de pays, le sport ou les enseignements artistiques, par exemple, ne font pas partie des missions de l'école.

Calendrier scolaire, une vieille histoire

- Sous la III^e République, les écoliers ont classe 6 heures par jour et 5 jours sur 7. Il y a 2 jours vagues hebdomadaires : le jeudi (en raison de l'organisation de l'instruction religieuse) et le dimanche. Le calendrier annuel est le même pour tous : « grandes vacances » d'un mois et demi auquel s'ajoutent une semaine à Pâques et des jours fériés dans l'année.
 - 1969 : arrêt des cours le samedi après-midi à l'école primaire. Le temps scolaire passe de 30 à 27 heures.
 - 1972 : le jeudi libre est remplacé par le mercredi pour tous les niveaux d'enseignement.
- Dès les années quatre-vingt, l'enjeu social du calendrier scolaire se modifie et prend en compte notamment le développement du tourisme. Les vacances d'été durent 2 mois.
- 1986 : L'alternance 7 semaines de travail/2 semaines de repos est instituée mais pour un an seulement. Elle sera ensuite fonction du zonage.
 - 1989 : passage à 26 heures pour les écoliers
 - 2008 : Le ministère Darcos impose à toutes les écoles la semaine de quatre jours.

FCPE :

« tenir compte en premier lieu de l'intérêt de l'enfant. »

« On ne doit pas contraindre les enfants à vivre au rythme des adultes et de la société.

Les enfants sont des personnes et ont leurs rythmes propres, qu'il faut respecter dans une harmonisation entre-temps familiale, temps scolaire, temps périscolaire, temps libre.

L'organisation d'une journée respectueuse des rythmes de l'enfant tient compte des temps forts de vigilance, des temps de moindre capacité de concentration intellectuelle et introduit des plages de repos et de sommeil, des moments de découverte de soi appelés par certains spécialistes « temps sujet ». Par exemple la tranche horaire de début d'après-midi doit être consacrée à des activités mobilisant une moins grande capacité d'attention. »

l'UNL :

« une nécessité pédagogique »

L'UNL considère que poser le débat d'une refonte sur les rythmes scolaires est nécessaire, mais met en garde le gouvernement contre la tentation de l'instrumentaliser dans le but de réaliser des économies budgétaires.

« Des journées de sept à huit heures représentent un frein à la concentration des élèves, et rendent impossible l'apprentissage de connaissances et de compétences nécessaires à la réussite des élèves ». Elle considère qu'il est « primordial de poser la question de l'équilibre du temps scolaire, à l'échelle de la journée, comme à l'échelle de la semaine ou de l'année. »

Pour l'organisation lycéenne, cette question n'est pas dissociable de celle de la valorisation de nouvelles formes d'apprentissage : « équilibrer le temps scolaire, c'est aussi l'équilibrer entre cours magistraux, travaux en autonomie, projets interdisciplinaires, et pratiques associatives, culturelles ou sportives. »

Rythmes et apprentissages scolaires



© HENRYNAJA

Nul ne peut contester la nécessité d'améliorer les rythmes de vie et de travail des élèves dans la perspective d'une meilleure réussite de tous. Mais le discours ministériel tend à laisser penser que « les rythmes » - au sens de l'organisation de la journée, de la semaine ou de l'année - seraient les principaux, voire uniques responsables de l'échec scolaire d'un nombre important d'élèves alors qu'ils ne sont qu'un facteur parmi d'autres. Certes, les chrono-biologistes conseillent tous de tenir compte de la rythmicité de la vigilance pour orga-

niser la journée scolaire mais ils n'identifient pas forcément les mêmes pics de vigilance, et aucun n'est favorable à la concentration de cours le matin. Mais s'il est important de s'intéresser à une organisation équilibrée du temps des élèves, il est tout aussi légitime d'interroger les contenus d'enseignement qu'on leur propose, les conditions de travail qu'on leur offre au sein de la classe, l'articulation entre le travail dans et hors la classe... La question essentielle n'est-elle pas en effet de définir les conditions à réunir pour que les élèves soient mis

Au-delà des rythmes

Un système éducatif idéal ne serait-il pas celui où les élèves travailleraient dans des conditions qui leur permettent de mieux entrer dans les apprentissages, quitte à passer plus de temps en classe ?

N'est-il pas temps d'interroger la place et le rôle du « travail à la maison » ?

Un système idéal ne serait-il pas celui où toutes les disciplines seraient également reconnues dans le rôle qu'elles jouent dans la formation complète des individus ? Et où les enseignements artistiques et l'EPS ne seraient plus considérés comme des disciplines ne supposant pas a priori une mobilisation des élèves dans les apprentissages ?

Un système idéal ne serait-il pas celui où les enseignants seraient mieux formés à l'identification de ce qui fait obstacle aux apprentissages des élèves ?

Où les élèves seraient mieux encadrés en dehors de la classe, notamment par des équipes de vie scolaire plus « étoffées » au collège et au lycée ?

tissages

Ados et enfants
rêvent de sommeil

en situation de profiter au mieux du temps passé en classe, et ce dans toutes les disciplines, et donc de faire alterner les modes de leur mise en activité avec des travaux en classe complète mais aussi en groupes restreints, voire en petits groupes? Ne faut-il pas également envisager plus d'activités expérimentales, de travaux pratiques, d'éducation physique et sportive, de pratique artistique, avec des moments de concentration, de réalisations, de prise d'initiative... et de détente?

Porter la scolarité obligatoire à 18 ans permettrait par ailleurs de desserrer les contraintes en donnant plus de temps aux jeunes pour s'approprier une culture commune réellement ambitieuse.

Pour la FSU, il faut repenser l'organisation du système éducatif non pas dans le sens de « moins d'école » mais dans celui de « plus et mieux d'école » en donnant aux établissements les moyens en termes de structures pour revoir en profondeur les conditions d'études des élèves (effectifs allégés, classes dédoublées quand c'est nécessaire, locaux spacieux, de qualité et bien équipés, ateliers variés...).

Elle appelle les personnels à peser collectivement dans le débat.

On le sait, les besoins en sommeil sont différents d'un âge à l'autre, mais une constante demeure : l'enfant et le jeune ont tendance à somnoler en début de matinée, leur attention croît en milieu de matinée puis diminue en début d'après-midi et connaissent un pic vers 16 heures, d'où certaines propositions demandant un début des cours à 9 heures. Une expertise collective de l'INSERM souligne que la corrélation « sommeil/résultats scolaires » est bien réelle chez les plus petits notamment.

Avant 12 ans, le sommeil est stable les besoins sont importants, aux alentours de 9 à 10 heures mais c'est la régularité et la répartition des heures de sommeil qui est primordiale. Chez les adolescents les besoins restent élevés mais en réalité le nombre d'heures d'endormissement tourne autour seulement de 7 ou 8 heures, une enquête Sofres de 2007 indique 7 h 47 en moyenne. Mais selon le chrono psychologue René Clarisse « cette diminution est malheureusement dictée par des contraintes sociales. À la puberté, les besoins en sommeil augmentent mais l'enfant travaille plus tard le soir. Il se lève tôt le

matin, notamment à cause des transports. Sans compter que le sommeil du week-end, totalement décalé, contribue fortement à bouleverser l'horloge biologique ».

Et la baisse s'accroît chez les étudiants : Une enquête nationale réalisée auprès d'étudiants de premier cycle a démontré une constante diminution de la durée moyenne de sommeil rapportée : de 7,75 heures en 1969 cette durée moyenne est passée à 6,65 en 2001.

Les adolescents sont donc souvent en manque de sommeil en semaine, d'où des réveillés tardifs les dimanches. Or, les irrégularités de sommeil devraient être évitées. Les jeunes privilégient leurs envies les jeux vidéos, et chattent très tard avec leurs amis. Ils se privent ainsi d'un sommeil réparateur ce qu'ils mesurent mal ou refusent d'admettre. La mauvaise qualité du sommeil a pour corollaire « une altération des capacités d'apprentissage entraînant une faible réussite scolaire pouvant aller jusqu'au retard scolaire, des troubles d'anxiété, de dépression et du comportement (violence, hyperactivité...) » selon un rapport récent de l'Académie Nationale de médecine.



© MUCCHELLINAJA

Il n'y a pas que l'école dans la vie

Si l'expression « d'orphelins de 16 heures » a tant marqué les esprits, c'est que la prise en charge des enfants hors temps scolaire est désormais une question de société incontournable. Les collectivités territoriales, même si ce n'est pas nouveau, subissent de plus en plus de pressions pour répondre aux attentes des familles comme de l'État. Les temps dits « périscolaires » font l'objet depuis plusieurs décennies de nombreuses attentions : contrats éducatifs locaux et autres projets de réussite éducative ont engendré nombre de dispositifs. Accueil du matin, pause méridienne, garderies du soir, activités péri éducatives du mercredi, centres de loisirs pendant les congés scolaires... L'empilement des dispositifs ces dernières années rend la situation confuse, illisible.

La mise en place de l'aide personnalisée dans le premier degré par exemple, indépendamment de toute analyse sur le fond, vient « mordre » sur du temps « après l'école ». La définition des objectifs de l'accompagnement éducatif (quatre axes : aide aux devoirs, pratiques sportives, pratiques artistiques et culturelles, pratique d'une langue vivante), dans un contexte de réductions budgétaires drastiques, fait craindre pour le maintien des domaines EPS et artistiques

dans les enseignements obligatoires.

Dans les quartiers en difficulté reconnus prioritaires, les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) devraient intégrer et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné et concourir aux objectifs prioritaires fixés : dans le champ éducatif,

équipe de réussite éducative (ERE), contrat éducatif local (CEL), projet éducatif local (PEL), École ouverte, contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), illettrisme...

Les communes ont en charge pour les écoles la gestion de la restauration, des garderies, des centres de loisirs avec des disparités de moyens considérables. Les conseils généraux ont à gérer les transports scolaires ; ils peuvent participer au financement d'écoles ouvertes au collège. La crise économique et la réforme des collectivités territoriales impactent leurs moyens. L'État, par cer-



tains côtés, demande davantage aux collectivités, en réduisant leurs recettes. Les communes, qui financent l'école à hauteur de 15 % de leur budget, mettent souvent un point d'honneur à maintenir des politiques éducatives ambitieuses pour répondre aux attentes du public... D'où la nécessité impérieuse de dialogue entre tous les acteurs pour une bonne articulation des différents temps de l'enfant et du jeune, pour construire un projet éducatif cohérent, sans confusion entre les missions de l'école et celles des autres acteurs de l'éducation.

L'espèce humaine est plus vulnérable en hiver

Les études scientifiques montrent la nécessité de vacances de 15 jours, en particulier en octobre-novembre et en février-mars pour prendre en compte le besoin de repos des enfants et des adolescents dans ces périodes qui sont marquées par une moindre résistance, tant physique que mentale. Ces périodes sont d'autant plus difficiles à vivre qu'elles se trouvent après 9 à 10 semaines de classe. D'où l'importance de proposer deux semaines de vacances : une semaine pour se désynchroniser par rapport à l'emploi du temps scolaire et une semaine pour profiter de son

nouveau rythme de vacances ! C'est en 1986 que la périodicité de sept semaines de travail suivies de deux semaines de repos, appelée rythme 7-2, est instituée. Elle ne sera pourtant mise en place réellement que pendant un an, mais est devenue la référence pour apprécier les calendriers scolaires établis par le ministère de l'Éducation nationale. Ceux-ci restent largement tributaires des enjeux économiques pour les industriels du tourisme ou d'échéances sociétales très éloignées des besoins des enfants.

Ainsi, lors de l'établissement des

derniers calendriers scolaires, 14 semaines d'affilée étaient envisagées pour la dernière période, au motif des prochaines élections présidentielles. L'ensemble des organisations membres du Conseil supérieur de l'éducation a réagi et obtenu des modifications tendant à équilibrer les différentes périodes. Ce fut l'occasion pour les fédérations de parents et les syndicats enseignants de demander unanimement une réflexion sur les rythmes scolaires. La Conférence nationale sur les rythmes pourra-t-elle, sur ce point précis, faire preuve de fermeté ?

Caroline Guillot : une gestion complexe pour les familles

Quelles sont les évolutions majeures des temps sociaux et des rythmes ?

L'intérêt que les chercheurs, et notamment les sociologues, portent à la question du temps, tient au constat de l'ampleur des changements intervenus en moins de cinquante ans dans la société qui bousculent la vie quotidienne des individus ainsi que leur emploi du temps.

Les sociologues mettent l'accent sur le passage de la société « fordienne » des années 1950-1970, où l'usine dicte son rythme à la vie, à la société de la fin des années 1970 qui se caractérise par une multiplication des temps sociaux. Le temps « fordien » est celui de la rythmicité. C'est un temps uniforme, avec des horaires de travail prévisibles et réguliers. Les horaires atypiques existent déjà, mais ils sont standardisés, car organisés à l'avance. Les individus sont rythmés par les mêmes principes. On peut, par exemple, se rappeler la figure des usines Renault qui ferment au mois d'août, obligeant tous les salariés à cesser le travail au même moment. Mais le contexte change, lié aux deux « chocs pétroliers » de 1973 et de 1979, à l'émergence du capitalisme financier, etc. Le temps « fordien » se confronte alors à des nouveaux temps sans bornes, moins prévisibles avec de nouvelles formes d'emploi et d'horaires de travail, comme les horaires décalés ou de nuit, les contrats de travail plus précaires. La croissance de l'activité féminine s'est traduite par une augmentation du nombre de couples bi-actifs. Or, cette évolution ne s'est que marginalement accompagnée d'une redéfinition des rôles au sein de la famille. Et cela pose avec d'autant plus d'acuité le problème de la conciliation des temps sociaux.

En quoi le rapport au temps pose question ?

Le problème de l'articulation des sphères privée et professionnelle n'est pas nouveau, mais c'est la complexité grandissante de la gestion du temps par les individus à travers notamment de fortes contraintes de synchronisation qui est nouvelle. Cela devient

donc un véritable enjeu sociologique et politique pour rendre compatible les horaires de travail et de la famille, pour trouver des solutions adaptées en termes de modes d'accueil des enfants, etc.

Existe-t-il des inégalités en termes d'organisation du temps ?

Les résultats d'exploitation des grandes enquêtes quantitatives montrent de nombreuses inégalités en termes d'usage et d'organisation du temps. Les parents d'enfants de moins de 11 ans, par exemple, trouvent difficile de tout concilier, alors que ce sentiment est moins partagé par les parents sans jeunes enfants. Les femmes sont les plus touchées par ces problèmes de conciliation des temps. Comme l'explique

« Les femmes sont les plus touchées par ces problèmes de conciliation des temps »



DR
Caroline Guillot, Docteure en sociologie
Université Paris-Est. Laboratoire Ville Mobilité Transport
Ecole des Ponts ParisTech

déploiement de véritables tactiques pour gérer les situations difficiles en termes de prise en charge de l'enfant, en cas d'imprévus pour l'accompagner et venir le rechercher à l'école, de maladie, etc. Cela les conduit à adopter des attitudes plus réflexives et programmées dans leur quotidien.

Les rythmes scolaires sont aujourd'hui sur la place publique. Quels sont les ressorts de cette question systémique ?

La prise en charge des enfants dépasse le seul champ du temps scolaire et ne relève pas seulement des acteurs les plus directement impactés, parents et enseignants. Le temps de l'école est un temps qui reste très contraint, pas toujours compatible avec les horaires de travail des parents. On l'a vu, les femmes s'occupent de gérer cette complexité et font face aux prescriptions institutionnelles, mais les pouvoirs publics ont un important rôle à jouer et devraient sensibiliser les employeurs de sorte que les pères puissent s'impliquer davantage dans la prise en charge de l'enfant. La question de l'articulation entre les différentes sphères devrait être placée au premier plan des préoccupations dans l'espace public, et non traitée comme une question secondaire.

1. Par exemple : enquêtes « *Emploi du temps* », « *Famille et em-*

ployeurs », « *Histoire de vie sur la construction des identités* ».

2. D. Méda (2008), « *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles* », Champs actuel. 1^{re} édition, Flammarion, 2001.

Dominique Méda, les femmes ayant la charge d'enfants ne s'occupent pas seulement des tâches domestiques et parentales, mais sont « des réservoirs de temps et des dispositifs vivants de coordination ». Elles

La Chine, un nouveau centre

La Chine devrait dépasser le Japon au terme de l'année 2010 en terme de PIB et devenir ainsi la 2^e puissance économique du monde derrière les États-Unis, elle devance déjà l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Quels que soient les modes de calculs, qui ont permis aux dirigeants japonais d'affirmer que leur pays demeurait la deuxième économie mondiale, il y a bien passage de relais. Et la Chine est en passe de l'emporter dans ce match asiatique. Les rythmes de crois-

moindres et d'une déflation qui perdure. Au contraire la croissance chinoise qui oscille entre 7 et 10 % par an continue à être bien supérieure aux états qui la suivent.

Elle continue à se développer notamment en essayant d'accroître la consommation de sa population, ce qui génère de l'activité économique, d'autant qu'avec une population de plus d'1,3 milliard, son marché est gigantesque.

Une puissance économique...

La Chine est le centre d'une nouvelle division du travail : à la fois gigantesque atelier et plateforme d'exportation de biens. Elle a beaucoup appris des transferts de technologie, fabrique des produits sophistiqués et concurrence européens, américains et japonais (l'exemple du TGV est révélateur). Elle est devenue une puissance spatiale depuis qu'en 2003 elle a été capable d'envoyer un homme dans l'espace.

La Chine est également une grande puissance financière (Shanghai est la troisième capitalisation boursière mon-

diale), les banques chinoises sont parmi les premières du monde : la Chine est aussi selon la CNUCED le cinquième investisseur direct dans le monde avec 52 milliards de dollars placés en 2009.

... mais une réalité de pays pauvre

La croissance rapide du pays est cependant facteur de tensions sociales croissantes et ne génère pas encore des revenus élevés pour la masse de la population. Le PIB par habitant à PPA n'est en effet que de 5 383 dollars (33 674 en France). Elle se situe autour du 100^e rang pour le revenu moyen par habitant, et son IDH (0,772) reflète une situation moyenne qui la place au 81^e rang mondial, (0,971 pour la Norvège, 0,813 pour le Brésil, mais 0,612 pour l'Inde). En réalité les inégalités sont extrêmement fortes avec des écarts importants entre les 10 % les plus riches qui détiennent 35 % des revenus et les 15 % de la population qui vivent avec 1 dollar par jour.

L'écart se creuse entre un littoral attractif et des contrées de l'intérieur pauvres et délaissées, encore très rurales. La conjonction d'un état central fort, d'un capitalisme « autoritaire », dans une société très contrôlée, s'est révélée attractive pour les investisseurs, attirés également par une exploitation d'autant plus facile qu'elle s'exerce sur des salariés déracinés, et sans syndicats organisant des luttes. Mais des grèves et luttes récentes montrent que les salariés chinois commencent à s'organiser et à obtenir des résultats.

Une puissance mondiale

La Chine est 1^{er} émetteur de gaz à effet de serre de la planète. Mais face à des catastrophes environnementales à répétition, le gouvernement souhaite lancer une dynamique économique « verte ».

Si sur le plan économique la Chine, qui a adhéré à l'OMC en 2001, rivalise désormais avec les plus grands, at-



© RIVALDINA/A

Dans l'atelier d'une fabrique de meubles.

sance des deux pays sont en effet bien différents. L'économie japonaise ralentit sous l'effet d'une stagnation de la consommation, d'exportations

Des chiffres démesurés

La Chine comptait 1,325 milliard d'habitants en 2008 (20 % de la population mondiale). L'IDH de la Chine est de 0,772 en 2007, au-dessus de la moyenne mondiale (0,743), proche de la Russie (0,802), du Brésil (0,800), de la Turquie (0,775). Le revenu moyen par habitant à PPA est avec 5 383 \$ hab./an, sensiblement inférieur à ces trois pays (entre 8 000 et 10 000). (source ONU). La population urbaine représente 40 % de la population chinoise. Le pays reste donc en grande partie rural.

La Chine est devenue en 2008 la 3^e puissance économique mondiale avec un PIB de 3 860 milliards \$. L'industrie représente 46 % du PIB, devant le tertiaire, 41 % et le primaire 13 %.

La Chine est le premier producteur mondial de charbon ; le 6^e de pétrole. Elle est devenue le 2^e consommateur mondial de pétrole, important près de la moitié de sa consommation. Elle produit 20 % du textile mondial, 25 % de l'électroménager et de l'électronique grand public. Elle occupe le premier rang mondial pour la production de téléviseurs, jouets, ordinateurs portables, appareils photos.

Une classe moyenne d'environ 200 M de personnes, constitue un nouveau marché de consommation. Elle est en train de dépasser l'Allemagne comme 1^{er} exportateur mondial loin devant les États-Unis. Elle exporte à 35 % vers l'Asie hors Japon, à plus de 20 % vers les États-Unis, à près de 20 % vers l'Europe, à 15 % vers le Japon (qui est son premier fournisseur).

de l'économie mondiale ?



Trois siècles se superposent. Le XIX^e avec ses maisons traditionnelles, le XX^e avec ses logements sociaux, le XXI^e avec ses buildings arrogants, signe de la richesse de la seconde puissance économique mondiale.

© RIVAUD/NAJA

elle les moyens et l'envie d'être une puissance politique capable de rivaliser avec les États-Unis ? Le groupe de Shanghai (qui comprend 6 pays dont la Russie et la Chine, avec des observateurs parmi lesquels l'Inde et l'Iran) pourrait-il préfigurer un contrepoids face à l'hyperpuissance étatsunienne ?

La Chine ne semble pas forcément aspirer au rôle de superpuissance. Certes, sa présence en Afrique s'est renforcée politiquement et économiquement. Elle a joué depuis quelques années la tension notamment sur la question des droits de l'homme. Mais elle ne semble pas vouloir faire de son système un modèle.

Elle a surtout l'ambition d'être LA grande puissance en Asie, (elle bloque les demandes du Japon et de l'Inde d'obtenir un siège permanent au conseil de sécurité) et reste extrêmement vigilante voire agressive, sur le devenir de Taïwan. Elle est par ailleurs plus que réservée sur à une éventuelle réunification de la Corée. Ses relations avec le Japon ne sont donc pas franchement au beau fixe, bien que premiers clients l'un de l'autre.

ELIZABETH LABAYE

« Pas la deuxième puissance économique mondiale »

Tombés à la mi-août, les chiffres de l'économie chinoise ont entraîné de nombreux commentaires dans la presse. Le principal journal chinois, le Quotidien du peuple, a accueilli la nouvelle avec circonspection et humilité, expliquant à ses lecteurs que « l'économie chinoise est encore au niveau d'une nation en développement. La deuxième économie mondiale n'est donc pas l'équivalent de la deuxième puissance économique mondiale ». Pourquoi une telle prudence ? La réponse se trouve dans le China Daily, pour qui la communauté internationale « ne doit pas attendre trop d'une économie en développement au revenu par habitant encore faible ». Citée par le journal Libération, mais avec une tonalité qui se retrouve dans tous les journaux, un responsable du commerce chinois rappelle que le revenu

par habitant est encore très faible (3 800 dollars, 105^e rang mondial) : « Nous ne devrions pas nous soucier seulement du PIB, mais nous devrions être attentifs au revenu par habitant. » Et d'insister : « la qualité de la croissance économique chinoise doit encore être améliorée, que ce soit en termes de qualité de vie, de protection de l'environnement, de science ou de technologie »

David Boitout, avocat d'affaires à Shanghai analyse pour l'Express, cette absence de triomphalisme en Chine : « le gouvernement reste très prudent car cette performance macroéconomique n'a pas d'effet immédiat sur la population. Elle ne signifie rien pour le Chinois de la rue qui a d'autres préoccupations : l'élévation de son niveau de vie ou encore les conséquences des catastrophes naturelles. Hier par

exemple (le 16 août), c'était une journée de deuil national en Chine pour les victimes des glissements de terrain dans le Gansu ».

Le Figaro analyse également que « Si la Chine est sur le point de ravir la place de l'Empire nippon au rang de deuxième créateur de richesses de la planète, le PIB par habitant des deux pays reste sans commune mesure. Avec moins de 130 millions d'habitants, les Japonais sont plus de dix fois moins nombreux que les Chinois, donc dix fois plus riches qu'eux » Enfin, Rue 89 rapporte les propos d'un haut responsable de la Fédération des syndicats chinois relevant que la part du produit intérieur brut chinois consacrée aux salaires avait connu un pic à 56,3 % en 1983 pour décliner jusqu'à 36,7 % en 2005. « La proportion n'a pas trop changé depuis ».

Arte, 20 ans après

Voulue par François Mitterrand et Helmut Kohl, Arte cultive sa différence depuis sa création, il y a vingt ans. Financée à 95 % par la redevance audiovisuelle dans les deux pays, la chaîne franco-allemande, à caractère culturel et international, se distingue par sa programmation et ses partenariats.

arte

Dès ses débuts, Arte s'est voulu partenaire des jeunes réalisateurs de cinéma, comme Cédric Klapisch ou Tonie Marschall pour « Vénus Beauté » et de nombreux documentaristes. Les créateurs tiennent à ce soutien qu'apporte Arte à leur travail. Productrice du téléfilm *La journée de la jupe* (meilleure audience en 2009 avec 2,2 M de téléspectateurs et 9,6 % de part de marché) Béatrice Lesage ne s'y trompe pas : « *Il est essentiel que cette chaîne perdure et continue d'accompagner les projets audacieux* ». Arte est aussi partenaire de huit télévisions publiques européennes.

Grâce à ces liens avec les créateurs, Arte s'est distingué de la multiplicité des chaînes apparues sur le petit écran sans être soumise à un impératif d'audience. Elle le paye d'ailleurs : en vingt ans la moyenne de sa part d'audience n'a pas dépassé 2,5 % en France et 1 % en Allemagne.

Différente aussi dans l'info : encore plus européennes. Arte Info et Arte Culture fusionnent en une seule émission de 30 minutes : Arte Journal, présenté par deux couples franco-allemands, tous les jours à 19 heures Et deux magazines interactifs, exclusivement consacrés à l'Europe, voient le jour, Le Blogueur et Yourope. Différente enfin dans sa gestion avec un Comité de gérance qui dirige Arte au quotidien et rend compte régulièrement de son action à l'assemblée générale. Jérôme Clément, vice-président d'Arte et président d'Arte France depuis vingt ans, est plutôt satisfait de ce qu'a conquis la chaîne. Il a toutefois le regret que ce projet n'ait pas tenté d'autres pays d'Europe. Après vingt ans de bons et loyaux services, le fondateur d'Arte s'en va, et déjà la polémique fait rage autour de l'Élysée où après une réunion houleuse, aucun nom n'est sorti pour son remplacement.

L'automne de la photographie

Made in Chicago
La fondation Mona-Bismark expose pour la première fois en France la collection de l'Américain Beaumont-Neuhall qui fut conservateur de la photo au MoMa. « Made in Chicago » réunit une centaine de clichés inspirés par la ville de Chicago, dont certains signés Robert Frank, Harry Callahan ou Laszlo Moholy-Nagy, jusqu'au 6 novembre).

Paris/Moscou Photographies

À la Cité internationale des arts de Paris, l'exposition Paris/Moscou/ Photographies retrace dix ans d'échanges en résidence entre la ville de Paris et la Maison de la photographie de Moscou : 13 photographes traitent de la ville dans sa dimension théâtrale comme dans l'expression de ses individualités dispersées (jusqu'au 24 octobre).

L'image documentaire au Bal

« Apprendre à voir, à lire les images et à les déchiffrer », telle est l'ambition de ce nouveau lieu dévolu à l'image documentaire, une ancienne guinguette des Années folles dans le XVIII^e à Paris. Créé à l'instigation de l'Association des amis de Magnum Photos,



présidée par Raymond Depardon, le Bal a choisi d'exposer jusqu'au 19 décembre les œuvres de dix artistes, parmi lesquels Walker Evans, Lewis Baltz ou Jeff Wall, qui interrogent la représentation possible de l'anonymat.
www.le-bal.fr

Photaumnales 2010

Le festival, créé en 2004 par Fred Boucher et Adriana Wattel de l'association Diaphane, poursuit son exploration photographique du milieu urbain et de son quotidien. Articulées autour de la thématique « Brèves de vie », les diverses tendances de la création contemporaine, confirmée ou en devenir, se croisent sur la question du document photographique. Dans plusieurs lieux de Beauvais et sa périphérie, jusqu'au 7 novembre. Accès gratuit.

www.photaumnales.fr

Le bestiaire imaginaire



Plus de 150 clichés d'animaux, réels ou imaginaires, pris par des photographes majeurs de 1880 à nos jours interrogent sur la place de l'animal dans la photographie. On y trouve les portraits humoristiques de chiens d'Elliott Erwitt et les animaux du zoo de Vincennes pris par Lisette Model lors de son séjour parisien. Parmi les contemporains, Maarten

Wetsema, qui aborde les chiens comme s'ils étaient des modèles humains, Bertrand Desprez qui a photographié un zoo terriblement humain, ou encore Tim Flach dont les animaux pris en studio rapprochent le sujet du spectateur. Jusqu'au 16 janvier au Palais de la lumière d'Evian.

www.ville-evian.fr

Turquie, Kusturica claque la porte

Le 10 octobre, le réalisateur et musicien serbo-bosniaque Emir Kusturica a abandonné son poste de président du jury du festival cinématographique d'Antalya, en Turquie. Accusé par le ministre turc de la Culture d'avoir minimisé les exactions des Serbes au début de la guerre menant à la démantèlement de la Yougoslavie il y a 20 ans, l'invité d'honneur a claqué la porte du festival. Après coup, le ministre a évoqué une interprétation exagérée de ses propos et regretté la polémique. Trop tard. En outre, à la soirée d'inauguration, un élu ultranationaliste local a lancé des insultes en direction du président du jury lorsqu'il est monté sur scène.

« Dans une telle atmosphère, il est impossible de parler d'art » a expliqué le cinéaste, qui depuis des années était régulièrement invité comme cinéaste ou comme musicien, a vidé son sac : « je considère le ministre de la Culture de ce pays comme un ennemi ». C'est protégé par une cinquantaine de policiers et gardes du corps qu'il a quitté la manifestation.

Basquiat enfin en France

Venue de Bâle, la première rétrospective européenne d'importance consacrée à Jean-Michel Basquiat arrive à Paris. L'astéroïde des années quatre-vingt à New-York marque la planète art par son aura et un style très personnel.

© Lizzie Himmel © The Estate of Jean-Michel Basquiat © ADACP, Paris 2010



Jean-Michel Basquiat dans son atelier de Great Jones Street, New York, 1985 devant *Untitled*, 1985.

Jean-Michel Basquiat, c'est avant tout un mythe. De ceux dont l'art a besoin pour traverser les ans. Aucun temple pour ce personnage hors normes, un superbe film biographique cependant (*Basquiat* de Julian Schnabel, sorti en 1997). Né en 1960 à Brooklyn dans une famille petite-bourgeoise d'émigrés haïtiens, Jean-Michel Basquiat s'est retrouvé à 17 ans dans la rue, graffant sur les murs avec un pote de lycée, Al Diaz, en signant Samo (Same Old Shit...). Aujourd'hui, devenu une légende, il reste un éternel artiste noir, élégant, riche et célèbre, mort d'une overdose à vingt-sept ans le 12 août 1988.

« Les jeunes voulaient peindre et rendre les choses étranges et baroques, comme on parlait dans la rue, en mélangeant tout » décrit Glenn O'Brien à propos de ce qui émergeait sur la scène new-yorkaise de la fin des années soixante-dix, au moment où les galeries d'art et la presse encensaient le minimalisme et le conceptuel. O'Brien, ami de Basquiat et compagnon de ses nuits de came, de musique et de poésie, rappelle qu'à l'époque New-York était une ville dangereuse, peu chère, qui « regorgeait d'immeubles en ruines, de logements et de commerces vacants ou abandonnés, où la criminalité et le trafic de drogue étaient eux aussi florissants ». Parfaite pour un artiste ! Et pour les investisseurs immobiliers qui

ont vu d'un bon œil les galeries d'art alternatives remplacer les repaires de toxicos des quartiers à la marge.

C'est dans ce contexte que Basquiat investit des surfaces de murs de ses graffs. Peu à peu, la conscience d'un acte artistique vient. Plutôt comme un jeu d'enfant. JMB s'exprime alors autour des galeries d'art qui vont finir par le remarquer.

Afrique et anatomie

Sollicité par les plus grands artistes, par les marchands, par les collectionneurs, il connaît rapidement la célébrité et la richesse.

Mais il n'a pas toutes les armes pour ce monde médiatique. Ses réponses honnêtes aux incessants interviews des journalistes, se transforment en détails des plus scabreux. Le *New-York Times*, qui lui consacre sa « une » titre : « *Art nouveau, argent nouveau, le marketing d'un artiste américain* ».

La méfiance s'installe d'autant plus que l'artiste comprend, que « *la plupart de ces gens étaient juste racistes* », c'est le racisme qui conduit la majorité des gens à s'intéresser davantage à sa per-

sonnalité, en tant qu' « *homme sauvage* », « *homme singe* », comme il le dit lui-même, qu'à son travail. Mais de son travail, de ses références, on parle peu, quels critiques connaissent alors l'art africain ?

Ce qui explique la force avec laquelle ses toiles explosent sur un mur, c'est que son vocabulaire ne réfère aucunement à des éléments du quotidien. Très proche de la peinture américaine du milieu de XX^e de Rauschenberg, de Kooning, ou Twombly, il fréquente Andy Warhol et Keith Haring. De ses pincesaux, de ses couleurs acryliques joyeuses, de ses gestes pleins d'énergie, naissent des visages, des corps, des lettres, des mots. Les visages occupent la majeure partie de ses grandes toiles. La couleur est traitée en aplats vifs, et des blancs, des gris, des roses occultent parfois de manière évidente une grande partie d'une première intention. Les dents, les côtes, les os des membres apparaissent sur les aplats noirs des silhouettes. Basquiat a échappé à la mort quand alors qu'il avait sept ou huit ans une voiture l'a percuté. Sa mère lui offrit un livre d'anatomie dont on reconnaîtra l'influence dans l'exposition du musée d'art moderne.

VÉRONIQUE GIRAUD

Expos et documentaire



Le Musée d'Art moderne accueille Basquiat jusqu'au 30 janvier.

Après la Fondation Beyeler de Bâle en Suisse jusqu'en septembre, le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris accueille l'exposition Basquiat du 15 octobre au 30 janvier 2011. Cette rétrospective est composée à Paris d'une centaine d'œuvres majeures (peintures, dessins, objets) provenant de nombreux musées et de collections particulières des Etats-Unis et d'Europe tandis qu'à Bâle près de 300 œuvres furent exposées pendant l'été. L'exposition parisienne, la première de cette ampleur jamais consacrée à l'artiste, permet toutefois de reconstituer le parcours chronologique de l'artiste et de mesurer son importance dans l'art et dans l'histoire de l'art au-delà des années 80.

À noter également qu'un documentaire sur sa vie *The Radiant Child* réalisé par l'une de ses amies, Tamara Davis, sort au cinéma le 13 octobre...

Arts vivants, conditions

Le spectacle vivant, celui des arts de la scène, nécessite un lieu de représentation et un budget de fonctionnement. L'État s'est largement désengagé et l'intervention des collectivités ne va pas sans poser de questions.

« Le spectacle vivant représente le plus gros budget du poste culture en France, bien souvent de l'ordre de 50 % et parfois plus selon les dispositifs pris en compte et les disciplines agrégées » conclue Pascale Chaumet, spécialiste du spectacle vivant, à l'issue

soutien des Régions en faveur du spectacle vivant.

Hormis cette étude, on trouve peu d'informations relatives au poids budgétaire et à l'impact en termes d'emplois de ce secteur artistique. Ce qui ressort des déclarations des élus locaux est que le spectacle vivant est souvent vécu soit comme un outil de communication, soit comme un vecteur d'aménagement du territoire. Pascale Chaumet le dit en d'autres termes, expliquant que le spectacle vivant n'est « pas forcément considéré comme prioritaire » ni même comme « un soutien direct à la création » mais que « la politique menée en sa faveur » par les collectivités territoriales « s'inscrit souvent dans des objectifs plus larges ». Comme « des préoccupations d'aménagement culturel du territoire » car il « permet une représentation de la culture aussi bien en zones rurales qu'urbaines ».

Problème : l'audace, la créativité ont souvent du mal à trouver preneur. Les théâtres hésitent à programmer des pièces dont on n'est pas sûr qu'elles remplissent les salles ou plaisent aux porteurs de subventions. Marie Collin, directrice du festival d'automne à Paris (voir page 30) soulève ces problèmes :

« Il est rare qu'un talent formidable reste méconnu. Mais les spectacles sont chers à monter, il faut qu'on partage les coûts avec les partenaires, trouver des théâtres en France. Ce n'est pas facile. La capacité des théâtres des villes moyennes ou petites est limitée, faire venir le public pour présenter des créations audacieuses est risqué ».

Trop de compagnies ?

Un ouvrage collectif est paru en 2007*, réalisé en partenariat avec le SYNAVI (Syndicat national des arts vivants) et coordonné par Philippe Henry, qui étudie la sociologie économique des arts de la scène et plus particulièrement les organisations théâtrales les plus modestes. Son titre pose sans ambages la question qui anime sans cesse le milieu : *Arts vivants en France, trop de compagnies ?*

L'ouvrage a le mérite de ne pas s'en tenir à la seule problématique des moyens. Il fait le tour des troupes de l'hexagone et cherche à comprendre comment, à partir d'un terrain particulier, celui des compagnies professionnelles du spectacle vivant en France, de nouveaux enjeux artistiques et sociétaux essentiels se jouent aujourd'hui. Car la vie de tous les jours, qu'elle soit celle d'un citoyen « sans problème » ou celle des grands de ce monde, a toujours eu besoin d'être sublimée par les arts vivants, que ce soit dans les textes, dans les musiques ou dans les postures et mouvements des corps. Sans cela, nos sociétés deviendraient dangereusement pauvres.

Le rôle des festivals

Le rapport des collectivités au spectacle vivant oblige donc à une concurrence forcément rude pour les compagnies. Les grosses structures que sont les festivals n'y échappent pas « La question des festivals est un thème sensible » poursuit Pascale Chaumet. « Presque toutes les régions subissent une inflation de l'offre (et des demandes de subventions) sur leur territoire. » Mais les festivals constituent souvent le seul « outil de développement culturel opérationnel sur certains territoires » et « des projets pérennes émergent parfois de la dynamique qu'ils



© DIETERHARTWIG

Le spectacle vivant (ici *Hot pepper* de Toshiki Okada) représente la moitié des budgets culturels en France.

de l'enquête que l'Observatoire des politiques lui a confiée. Réalisée en 2007 pour le compte de l'ACARDI (Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Ile-de-France), cette étude a permis de lancer une mission de repérage sur la politique de

C'est l'Automne à Paris

Programmé du 9 septembre au 31 décembre, le Festival d'Automne à Paris propose 22 pièces de théâtre, 13 de danse, 11 concerts et 4 programmes de cinéma. Pour le théâtre, les scènes parisiennes de la Colline, du Rond-Point, de l'Odéon, des Amandiers de Nanterre au théâtre de Gennevilliers, au Centre Pompidou, à Bastille, à la Ménagerie de Verre, à la Ferme du Buisson, la Maison des Arts de Créteil. La musique est accueillie à l'Opéra Bastille, à la Maison de l'Architecture, salle Pleyel, aux Bouffes-du-Nord, au Centquatre, à l'opéra Garnier. La danse est à la Cité internationale, au Théâtre de la Ville, au Centre Pompidou. Le cinéma est projeté à la

Ferme du Buisson à Marne-la-Vallée, au Jeu de Paume, à la Cinémathèque de la danse, au Centre Pompidou. Le Festival d'Automne à Paris a une vocation internationale et collabore avec la création artistique du monde entier, en partenariat avec les institutions et festivals d'Amsterdam, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Madrid, Montréal, Moscou, Munich, New York, Perth, Rome, Salzbourg, Tokyo, Venise, Vienne...



© KELLY & MASSA STUDIO

Le rapport des collectivités territoriales au spectacle vivant oblige à une concurrence forcément rude pour les compagnies (ici *Notre terreur* de la compagnie *D'ores et déjà*, mis en scène par Sylvain Creuzevault).

moroses



© MARINE FROMANGER

ont créée. Ils sont alors reconnus comme des outils de structuration et de renforcement des partenariats entre collectivités, ce qui explique que certaines régions continuent à soutenir l'émergence de nouvelles manifestations. » Avignon, Cannes, Montpellier ou Aix-en-Provence en sont la preuve vivante qui confèrent à leur ville, à leur agglomération ou à leur région, non seulement une notoriété internationale, mais encore une confrontation à l'art décliné hors saison en programmes de résidence pour les compagnies ou en subventionnement d'organismes de formation d'excellence. Autant de structures permanentes qui installent l'art dans la ville. Aix-en-Provence a ainsi son académie internationale de musique, Montpellier son centre d'art chorégraphique, Avignon ses compagnies et théâtres qui animent le Off en juillet... Mais là encore, la vie des compagnies est mise à l'épreuve. Les exemples abondent de mauvaises ententes entre artistes et édiles. Le plus célèbre étant sans doute, en Allemagne, le départ de William Forsythe du Ballet du Rhin qu'il avait créé, pour incompatibilité avec le maire de Francfort.

VÉRONIQUE GIRAUD

* Philippe Henry a coordonné *Arts vivants en France, trop de compagnies ?* Éditions L'Espace d'un Instant, 2007. Dernier livre paru *Arts de la scène : un tournant nécessaire*, Éditions Universitaires d'Avignon, 2010.

3 questions à Philippe Henry : « Seulement 15 % de l'activité est médiatisée »

Qui aujourd'hui fait vivre le théâtre ?

Sur le plan de l'activité théâtrale, c'est l'extraordinaire diversité, cette quantité de propositions artistiques que réalise une myriade de petits groupes pour les théâtres municipaux, les Maisons pour tous, les scènes nationales. Sur le plan économique, les activités du spectacle vivant sont financées à plus de 80 % par des fonds redistribués, majoritairement territoriaux, et mais aussi via les caisses de chômage. L'hyperprofessionnalisation de ce secteur, au dernier quart du xx^e siècle, a engendré la démultiplication des offres et aujourd'hui le financement dépend d'abord de la volonté des collectivités territoriales, en premier lieu les municipalités.

Une petite compagnie peut-elle vivre aujourd'hui ?

L'essentiel de l'activité d'une compagnie n'apparaît nulle

part, ce sont les « créations participatives » : les médiations avec les écoles, diverses institutions, les familles, des groupes ethniques... dans les quartiers. Seule une petite part de l'activité de la profession est médiatisée, à travers les festivals ou les théâtres les plus reconnus. Les professionnels des arts vivants sont organisés en très petites entreprises, de moins de cinq salariés, créant l'essentiel de l'activité.

Ce n'est pas que l'État se désengage, c'est qu'il n'impulse plus rien. Les compagnies qui arrivent à développer un projet artistique ou culturel, dans une précarité extrême, doivent développer une stratégie d'ancrage territorial. Elles doivent savoir entretenir des relations avec de nombreux partenaires. La stratégie est similaire au plan national ou à l'international.



© M. LEROUXELMCCU

Philippe Henry est maître de conférences au département théâtre de l'université Paris 8, Saint-Denis.

Y a-t-il un risque de disparition des petites compagnies ?

Oui. L'État ne parle qu'en termes d'excellence artistique. C'est de l'indifférence. Il y a une méconnaissance générale de ce qui est réalisé. Trop peu est fait pour financer la pluralité des actions. D'un autre côté, les collectivités territoriales, qui ont beaucoup donné, sont mises en difficulté par les nouveaux dispositifs de financement imposés par l'État. On voit aussi dans leur budget que les grosses institutions prennent le dessus. Il y a un risque de déséquilibre systémique grave pour ce secteur.

Directrice artistique du Festival d'Automne à Paris depuis 1982, **Marie Collin** parle de la difficulté de faire de l'art vivant et des questions qui jalonnent le théâtre actuel, entre texte et spectacle.

Vous faites le tour des théâtres dans le monde, comment percevez-vous l'art vivant aujourd'hui ?

J'observe que les salles de spectacle sont de plus en plus fréquentées, les gens se déplacent pour voir des choses nouvelles. J'étais il y a quelques mois à Buenos Aires, toutes les salles où je suis allée étaient comblées, il y avait des files d'attente. Certes, les salles y sont petites, pas plus de cent places, il s'agit plutôt de salles d'art et d'essai, dans des maisons parfois. Mais il y a un monde fou. En Russie où je me rends souvent, le nombre des spectateurs est incroyable.

Ces dernières années, la polémique a traversé le festival d'Avignon, opposant texte et spectacle autour de Jan Fabre, de Christoph Marthaler.

Le fait qu'il y ait des polémiques rend plutôt vivant et intéressant le théâtre. Bien sûr, on peut discuter de la créativité d'un spectacle, on peut critiquer son intérêt, mais le festival d'Avignon est dans son rôle en prenant ces risques. Marthaler et Jan Fabre ont bousculé la donne. Le premier a introduit l'ironie, donné une grande place à la musique, le second a amené une insolence, l'audace de mettre sur scène une belle nudité.

Une des révélations, au festival d'Automne, c'est Sylvain Creuzevault. Il n'a pas trente ans, il a écrit avec un historien, mis en scène avec de jeunes acteurs sortant de l'école, une pièce sur la terreur, l'affrontement entre Robespierre et les révolutionnaires. C'est un théâtre de texte, de corps, de chanteurs. C'est un immense succès. Je ne crois pas qu'il faille opposer ceux qui s'attachent au texte à ceux qui le déconstruisent. L'essentiel est dans la personnalité, la sensibilité unique de l'artiste, dans le plaisir que donne un spectacle et la beauté qui s'en dégage. Le public ne s'y trompe pas.



DR

Le festival d'Automne s'identifie mal dans l'ensemble de la programmation des salles parisiennes ?

C'est un de nos soucis majeurs. Notre mission est de tenter de convaincre les responsables des théâtres de monter un projet avec nous. À la différence de tous les festivals en Europe, nous agissons comme un lien entre le spectacle d'un artiste et une salle de théâtre à Paris. Le Festival d'Automne compte 3 000 abonnés qui achètent entre 5 et 6 spectacles. Mais il n'est pas immédiatement perceptible, Paris est grand.

En termes de création, le festival coproduit environ 25 spectacles de théâtre par saison. Cette année, le comédien Nicolas Bouchaud a convaincu en faisant vivre un dialogue entre Serge Daney et Régis Debray devenu « La loi du marcheur » ; tout comme le travail de Nikolai Kolyada, avec un Hamlet émanant d'une vision totalement personnelle et aboutie, avec un apport sauvage, poétique, exacerbé, servi par des comédiens étonnants.

« De la beauté avant toute chose »

Et la danse ?

L'univers de la danse est de plus en plus varié. De nombreux chorégraphes se tournent vers des performances, mêlent les corps à d'autres arts, d'autres inventent un langage purement chorégraphique. Cunningham, qui vient de disparaître, fut le premier à dissocier musique et mouvement des corps, en s'imposant comme un créateur de formes et de langages des corps. Forsythe est davantage attiré par des spectacles transversaux. Tout cela évolue et s'éloigne d'un langage spécifique. Pour tous les arts vivants, il y a des cycles.

Faire de l'art vivant aujourd'hui, c'est difficile ?

Ce n'est pas facile. La capacité des théâtres des villes moyennes ou petites est limitée, faire venir le public pour présenter des créations audacieuses est risqué. Nous avons heureusement des partenaires formidables comme le petit théâtre Garonne à Toulouse. Son directeur Jacky Ohayon joue la carte de la découverte à l'échelle internationale. De notre côté, nous aidons ces structures ambitieuses, en faisant en sorte de leur faire bénéficier de ce qu'on a monté en amont, à l'automne. Une autre initiative, celle de vingt théâtres de la couronne parisienne qui se sont regroupés pour inviter un metteur-en-scène russe en janvier dernier. C'est la première fois qu'on voit cela.

Par ailleurs, c'est vraiment une question de budget... Et de règles administratives, de plus en plus lourdes et complexes. Lorsque nous faisons venir des compagnies étrangères, nous devons demander pour chaque intervenant une autorisation de travail.

PRPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

MARIE COLLIN

Chargée de programmation au Centre Pompidou de 1982 à 1985
Directrice artistique Danse, Théâtre, Arts plastiques du Festival d'Automne à Paris depuis 1982
Directrice du Théâtre de Nîmes de 1990 à 1995
Depuis la disparition d'Alain Crombecque en octobre 2009, Marie Collin partage la direction générale du festival avec Joséphine Markovits, directrice artistique Musique du Festival d'Automne.

PUBLI-COMMUNIQUÉ



« C'était mon premier poste en école primaire, je surveillais la récréation quand un élève s'est cassé le bras. Le lendemain *hié, hié, hié!* Voilà que ses parents m'accusent de défaut de surveillance.

J'étais un peu perdu face à la situation. J'ai appelé la MAIF. À mon grand soulagement, j'ai appris que ma défense serait assurée grâce à l'Offre Métiers Éducation. Et j'ai eu en plus le soutien d'un correspondant local. »

SALLE DES PROFS



« C'est comme moi avec mes nouveaux voisins, impossible de s'entendre, l'impasse totale, zéro communication. Heureusement avec mon contrat Raqvam, j'ai pu profiter des conseils juridiques de la MAIF pour trouver une solution simple et retrouver une vie plus silencieuse. »



Avec Raqvam et Offre Métiers Éducation, c'est rassurant de se savoir entouré aussi bien dans sa vie privée que professionnelle.

PS/ En plus sur www.maif.fr, 5 minutes m'ont suffi pour être bien assuré.

OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION ET ASSURANCE HABITATION RAQVAM

Parce qu'on ne sait jamais dans quel cadre on aura besoin de son assureur, la MAIF a créé le contrat Raqvam et, en partenariat avec les Autonomes de Solidarité Laïques, l'Offre Métiers Éducation*. Deux assurances parfaitement complémentaires qui vous assurent le meilleur niveau de protection aussi bien dans votre vie privée que professionnelle.

AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS DEPUIS PLUS DE 75 ANS.



Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (Prix d'un appel local).

* L'Offre Métiers Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USU, mutuelle d'assurance des Autonomes de Solidarité Laïques.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9, Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 900 € entièrement libéré
RCS Niort : B 341 672 681 (SIF B 108) - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

LES TRANSPORTS, UN CAS D'ÉCOLE !



**Pour traiter le développement durable et la citoyenneté
à travers l'exemple des transports ferroviaires :**



**Un intervenant SNCF
dans votre classe**



**Un centre de
ressources numériques**



**Le concours
« Écoles mobiles »**

en un clic sur
[sncf.com/enseignants](https://www.sncf.com/enseignants)

